



NATIONAL  
DEMOCRATIC  
INSTITUTE

# RAPPORT FINAL SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN ALGÉRIE

10 MAY 2012



**RAPPORT FINAL SUR LES ÉLECTIONS  
LÉGISLATIVES EN ALGÉRIE**

10 MAY 2012



## TABLE DES MATIÈRES

---

À PROPOS DU NDI . . . . .	4
LISTE DES ABREVIATIONS . . . . .	5
REMERCIEMENTS . . . . .	6
RÉSUMÉ . . . . .	7
INTRODUCTION . . . . .	11
CONTEXTE POLITIQUE . . . . .	12
CONSTATATIONS ET OBSERVATIONS . . . . .	15
Cadre électoral	15
Administration électorale	16
Inscription des électeurs	19
Inscription des partis et des candidats	19
Période de campagne électorale	20
Mobilisation et sensibilisation des électeurs	22
Période de silence	23
Jour du scrutin	23
Dépouillement et résultats	25
Observation	27
ÉVALUATION DES RESULTATS ET PERIODE POST-ELECTORALE . . . . .	29
RECOMMANDATIONS . . . . .	32
ANNEXES . . . . .	39
A. Déclaration de la mission d'évaluation pré-électorale (5 avril 2012)	39
B. Résumé des résultats des élections	51
C. Membres et personnel de la délégation internationale d'observation des élections	60

## À propos du NDI

---

L'Institut National Démocratique (National Democratic Institute, NDI) pour les Affaires Internationales est un organisme non gouvernemental et non partisan, à but non lucratif, qui répond aux aspirations des peuples dans le monde entier souhaitant vivre dans des sociétés démocratiques au sein desquelles les droits humains fondamentaux sont reconnus et promus.

Depuis sa création en 1983, le NDI et ses partenaires locaux ont travaillé ensemble pour établir et aider à développer des pratiques et institutions démocratiques en renforçant les partis politiques, les organisations civiques et les parlements, en favorisant la participation des citoyens et en promouvant la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

Soutenu par un personnel et des praticiens politiques bénévoles originaires de plus de 100 nations à travers le monde, le NDI rassemble des individus et des groupes en vue de leur permettre de partager des idées, connaissances, expériences et savoir-faire. Les meilleures pratiques de développement démocratique international y sont présentées et discutées avec les partenaires nationaux, qui peuvent alors adapter ces pratiques aux besoins de leurs propres pays. L'approche multinationale du NDI démontre que, même s'il n'existe pas de modèle unique de démocratie, toutes les démocraties partagent néanmoins certains principes essentiels.

Les travaux de l'Institut soutiennent les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Institut soutient également le développement de canaux de communication institutionnalisés entre les citoyens, les institutions politiques et les élus, et renforce leur capacité à améliorer la qualité de vie pour tous les citoyens. Pour plus d'informations sur le NDI, veuillez consulter le site : [www.ndi.org](http://www.ndi.org).

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

---

APN	Assemblée Populaire Nationale
FIS	Front Islamique du Salut
FFS	Front des Forces Socialistes
FLN	Front de Libération Nationale
FNA	Front National Algérien
LTO	Observateur à long terme ( <i>long-term observer</i> )
MEPI	Initiative de partenariat du Moyen Orient ( <i>Middle East Partnership Initiative</i> )
MI	Ministère de l'Intérieur
MSP	Mouvement de la Société pour la Paix
NDI	Institut National Démocratique ( <i>National Democratic Institute</i> )
PEAM	Mission d'évaluation pré-électorale ( <i>pre-election assessment mission</i> )
PT	Parti des Travailleurs
PV	Procès-verbal
RND	Rassemblement National Démocratique

## REMERCIEMENTS

---

Le NDI tient à exprimer sa gratitude aux cinq membres de sa mission d'évaluation pré-électorale et les sept observateurs à long terme qui ont contribué de leur temps et leur expertise à la réussite de cette mission. Le NDI remercie les autorités gouvernementales, de nombreux candidats, le personnel mobilisé au scrutin, les responsables des partis politiques et des militants de la société civile qui ont facilité le travail de la mission. De même, le NDI exprime sa gratitude au peuple algérien pour son accueil généreux et sa coopération tout au long de la mission.

L'Institut tient à remercier le Ministère des Affaires Etrangères d'avoir invité le NDI à conduire cette mission internationale d'observation électorale en Algérie, et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales pour l'accréditation des observateurs du NDI.

En outre, l'Institut exprime sa gratitude au gouvernement, aux leaders des partis politiques et de la société civile, dont les rapports, les séances d'information et contributions ont été de précieuses ressources pour la mission d'évaluation pré-électorale, la délégation d'observateurs à long terme et ce rapport.

Ce projet a été rendu possible par une subvention de l'Initiative de partenariat du Moyen-Orient (MEPI) du Département d'État américain. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du MEPI ou du Département d'État.

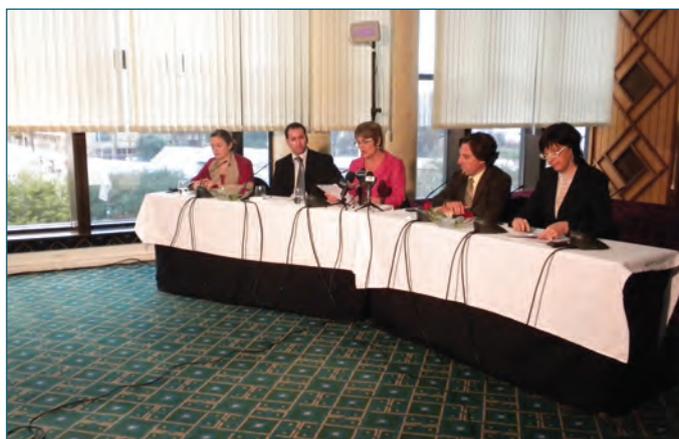
## RÉSUMÉ

---

Malgré son histoire unique et sa situation économique dans la région, l'Algérie n'a pas été exempte des demandes pour une plus grande transparence, responsabilisation et liberté politique qui balaie l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. En réponse à la croissance des protestations publiques et à la pression pour un changement politique, le président Abdelaziz Bouteflika a annoncé, en avril 2011, le lancement d'un processus de réforme, y compris la révision de la constitution de l'Algérie. Le président a également indiqué que, pour la première fois, l'Assemblée Populaire Nationale (APN) jouera un rôle de premier plan dans ce processus de révision. En conséquence, les élections législatives de mai 2012 ont revêtu une importance accrue. Après des années d'élections largement perçues comme manipulées, le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures pour garantir la transparence étant donné que le vote en vint à être considéré comme un test important de l'engagement politique des citoyens et de la confiance dans la crédibilité du processus électoral.

Pour démontrer le soutien international au développement démocratique de l'Algérie, le NDI a organisé une mission d'observation électorale limitée, composée d'une équipe de cinq personnes pour une évaluation pré-électorale et de sept observateurs à long terme (LTOs). Le NDI a mené ses activités en conformité avec la législation algérienne et la *Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections*, qui a été approuvé par 40 organisations intergouvernementales et non gouvernementales.<sup>1</sup>

La mission d'évaluation pré-électorale du NDI a examiné les mesures, nouvellement introduites, visant à promouvoir une plus grande transparence avant les élections. Des commissions de suivi nouvelles et reconstituées, des invitations à des observateurs internationaux et un nouveau quota pour la représentation des femmes sur les listes des candidats des partis ont démontré une plus grande volonté politique d'organiser des élections plus transparentes et participatives.



*La mission d'évaluation pré-électorale du NDI a tenu une conférence de presse le 5 Avril à Alger pour annoncer les résultats de son évaluation.*

Parallèlement, un manque de clarté sur les rôles des commissions de surveillance et de supervision, des doutes sur l'exactitude des listes électorales et le refus des autorités d'accréditer des observateurs citoyens indépendants ont jeté le doute sur le nouvel esprit de réforme. De nombreux Algériens ont souhaité que ce processus électoral serve à lancer une réforme plus fondamentale du système politique de l'Algérie, mais

---

<sup>1</sup> La déclaration est disponible en plusieurs langues sur : <http://www.ndi.org/node/13494>.

ils sont devenus plus sceptique au cours du processus. En outre, les observateurs du NDI ont constaté une campagne sans enthousiasme des partis et un engagement faible des électeurs, ce qui a été reflété dans le taux de participation peu enthousiaste le jour du scrutin.

Le nombre limité de la mission du NDI le jour du scrutin n'a pas permis à l'Institut de couvrir une proportion significative des 45.000 bureaux de vote de l'Algérie. Cependant, dans les sites observés par l'Institut, le jour du scrutin s'est déroulé dans le calme et dans une ambiance relativement paisible, avec le matériel de vote et le personnel nécessaires en place. Le taux de participation dans de nombreuses régions a été faible, en particulier chez les jeunes électeurs. La confusion sur les procédures de vote de la part du personnel mobilisé pour le scrutin et des électeurs a parfois conduit à des troubles. L'application non homogène de la réglementation a entraîné une confusion supplémentaire pendant le dépouillement et la consolidation des résultats. Dans certains lieux, ces étapes se sont déroulées sous la surveillance étroite des représentants des partis qui ont profité de la nouvelle réglementation leur permettant d'être présents lors de cette étape du processus électoral. Les autorités électorales ont déclaré un taux de participation final de 43,1 pourcent, bien que 18,2 pourcent des bulletins de vote ont été jugés non valides, une indication d'un vote de protestation importante.<sup>2</sup> En l'absence d'un cadre juridique pour l'observation des élections par la société civile, une coalition de 25 groupes de la société civile algérienne a procédé à un exercice de surveillance informelle avec plus de 500 observateurs dans 15 *wilayas*, et a publié une déclaration peu de temps après le jour du scrutin en notant les conclusions préliminaires. La coalition prévoit de publier un rapport final complet.



*Posters de listes de candidats alignés le long d'une rue à Alger.*

La plupart des partis et des citoyens ont été surpris lorsque les résultats annoncés ont montré que le Front de Libération Nationale (FLN), parti au pouvoir, avait gagné près de la moitié des 462 sièges de l'APN. Une coalition à tendance islamiste, l'Alliance de l'Algérie Verte, a été particulièrement déçue avec sa position loin derrière en troisième place. L'Alliance avait espéré une victoire surtout suite aux grands succès des islamistes dans des pays voisins le Maroc et la Tunisie. L'Alliance et de

nombreux autres partis ont immédiatement dénoncé une fraude, mais n'ont présenté aucune preuve pour appuyer leurs revendications. En partie grâce à une nouvelle loi sur les quotas, les femmes ont augmenté leur représentation dans l'APN de 7,7 pourcent à 31,6 pourcent – actuellement la plus forte représentation législative dans le monde arabe.

<sup>2</sup> Dans le système plus complexe du bulletin unique, les observateurs internationaux des élections considèrent qu'un taux de vote invalide de 10 pourcent ou plus est en dehors de la marge d'erreur « normale », à cause de la mauvaise compréhension des procédures de vote de la part des votants. Avec un système de bulletins multiples comparativement simple comme celui de l'Algérie, le seuil de ce qui peut être considéré comme indicateur de vote de protestation délibéré est plus bas.

Lorsque la nouvelle assemblée s'est réunie le 26 mai, 77 députés de l'Alliance de l'Algérie Verte et une coalition représentant 14 petits partis, représentant collectivement près de 17 pourcent de l'APN, sont sortis de la chambre pour protester contre la fraude présumée.<sup>3</sup> En cherchant à accepter les résultats des élections, de nombreux partis ont passé les semaines suivant les élections embourbés dans des débats internes controversés. Bien que l'Algérie aille vers les élections locales prévues en novembre 2012, le président Bouteflika a prolongé l'atmosphère d'incertitude politique en retardant la nomination d'un nouveau Premier ministre et d'un gouvernement, chose qu'il a déjà fait dans le passé les jours suivant l'annonce des résultats des élections.

Basé sur les observations de sa délégation et dans un esprit de coopération internationale, le NDI propose les recommandations suivantes dans le but d'aider à améliorer les futurs processus électoraux et le progrès démocratique de l'Algérie dans son ensemble :

#### **Au gouvernement et aux dirigeants politiques algériens :**

1. Mettre en place une commission électorale indépendante, appuyée par des commissions de surveillance et de supervision permanentes ayant le pouvoir d'examiner et de recommander des améliorations au processus électoral.
2. Encourager et soutenir l'engagement du public dans les processus de prise de décision politiques, en particulier dans le processus de réforme constitutionnelle à venir.

#### **Aux autorités électorales :**

3. Élaborer des procédures pour l'accréditation des observateurs citoyens indépendants pour observer les futurs processus électoraux.
4. Maintenir un environnement électoral sécurisé sans compromettre la capacité des partis politiques, des candidats, des citoyens ou des observateurs à jouer leurs rôles appropriés dans le processus électoral.
5. Accroître l'accès des partis politiques et des citoyens aux fichiers électoraux et permettre une vérification indépendante et complète des listes.
6. Élaborer un programme complet de sensibilisation des électeurs pour les informer sur tous les aspects du processus électoral.

---

<sup>3</sup> Aucun des députés qui ont quitté la première session de la nouvelle APN ne la rejoint à la fin de la session au début du mois de juillet.

7. Réviser le programme de formation pour le personnel de vote afin de s'assurer qu'il leur fournit une compréhension de toutes les procédures le jour du scrutin.
8. Consulter les partis politiques et les groupes de la société civile sur l'examen approfondie de la conception du bulletin de vote.
9. Prendre des mesures pour permettre une surveillance accrue et plus systématique des processus de consolidation des résultats.

**Aux partis politiques :**

10. Améliorer la communication avec les jeunes pour promouvoir leur engagement dans le processus électoral en tant qu'électeurs, militants et futurs leaders.
11. Soutenir les élues femmes et donner aux femmes davantage de possibilités de participer aux processus décisionnels des partis.
12. Développer des plateformes de partis qui répondent aux aspirations des électeurs.
13. Améliorer la formation des agents des partis pour améliorer leur capacité à observer et commenter toutes les opérations et les procédures le jour du scrutin.

**Aux médias:**

14. Prendre des mesures pour assurer une information impartiale sur les processus électoraux, y compris l'examen de la mise au point d'un code de conduite des médias.

**Aux organisations de la société civile:**

15. Continuer de surveiller les processus électoraux, tout en plaidant pour l'accréditation officielle d'observateurs citoyens des élections.
16. Sensibiliser les électeurs et encourager le débat public afin de faciliter la participation du public lors des prochaines élections.

## INTRODUCTION

---

Comme dans d'autres pays arabes, les citoyens algériens sont descendus dans les rues en 2011 pour réclamer un changement politique. En réponse, le gouvernement algérien a décrit les élections législatives prévues pour mai 2012 comme une passerelle vers un processus plus large de réforme et a déployé des efforts considérables pour encourager les électeurs à y participer. La participation du public lors des dernières élections avait été minimale, étant donné que la confiance populaire dans les institutions élues a été graduellement érodée après des années de ce qui était perçu comme des élections manipulées. Malgré les efforts du gouvernement, la période de campagne électorale de trois semaines était léthargique et aucun parti ne semblait totalement inspirer les électeurs. En fin de compte, le plus vieux parti, le Front de Libération Nationale (FLN), a augmenté ses sièges lors d'un scrutin marqué par les mêmes taux de participation faible, taux élevé de bulletins nuls et allégations de fraude qui ont caractérisés les précédentes élections. Bien que les élections aient été largement pacifiques, les taux de participation électorale et de bulletins nuls – officiellement 43,1 pourcent et 18,2 pourcent, respectivement – suggèrent que de nombreux Algériens restent déçus par le processus politique de leur pays.

Le NDI a déployé une mission internationale d'observation électorale composée de 12 experts électoraux et observateurs à long terme provenant de huit pays différents pour évaluer l'environnement pré-électorale, le déroulement du scrutin et la période post-électorale immédiate. La mission a commencé avec une délégation d'évaluation pré-électorale composée de cinq personnes et organisée du 30 mars au 5 avril. Grâce à des réunions à Alger et dans les wilayas de Chlef et Tizi Ouzou, la délégation a pu acquérir une compréhension globale du contexte électoral et des préparations déjà faites. Dans un communiqué publique à la fin de sa mission, la délégation a suggéré des mesures qui pourraient être mises en œuvre avant le jour du scrutin afin d'améliorer la transparence du processus, y compris en permettant des représentants des partis d'observer les procédures de dépouillement, en offrant l'accréditation aux observateurs citoyens algériens, en clarifiant le système des quotas des femmes, et en réglant les ambiguïtés dans les procédures électorales récemment promulguées. L'Institut a envoyé par la suite sept observateurs à long terme (LTOs) du 14 avril au 16 mai. Basés dans les principaux centres de population d'Alger, Constantine et Oran avec des visites aux *wilayas* environnantes, au cours de leur séjour les LTOs ont rencontré des partis politiques, des responsables des élections, des leaders de la société civile et des citoyens dans le cadre des préparatifs des élections. Ils ont observé les procédures de vote et de dépouillement le jour du scrutin et ont tenu des discussions de suivi après l'annonce des résultats. La mission s'appuie sur 25 ans d'expérience du NDI en observant plus de 300 élections dans le monde entier, y compris en tant que participants à la mission d'observation des Nations Unies des élections législatives de l'Algérie en 1997.

Ce rapport résume les conclusions de la mission du NDI et suggère des recommandations dans le but d'aider à renforcer les pratiques démocratiques, renforcer la transparence et l'engagement des citoyens et d'améliorer la conduite des futures élections.

## CONTEXTE POLITIQUE

---

Depuis son indépendance de la France en 1962, l'Algérie a connu une histoire troublée des élections. Jusque dans les années 1980, des élections dans un état-parti dominé par les militaires n'étaient guère plus qu'une formalité organisée périodiquement pour re-légitimer le règne du FLN. Une ouverture politique en 1988 – en réponse à la pression populaire suscitée par les difficultés économiques – a offert aux Algériens l'espoir de participer à un véritable processus démocratique pour la première fois. Les citoyens, en particulier les jeunes, ont rejoint le débat politique dans un nombre sans précédent, et une grande d'entre eux s'est réuni par la suite sous la bannière du Front Islamique du Salut (FIS), un parti islamiste que les Algériens ont vu comme l'antithèse du régime au pouvoir. Après que le FIS ait remporté une victoire écrasante au premier tour des élections législatives en décembre 1991, l'armée est intervenue pour parer à une prise de pouvoir par les islamistes en annulant le second tour des élections et arrêtant plusieurs milliers de membres du FIS. L'annulation des premières élections compétitives de l'Algérie a été le déclencheur d'une décennie de conflits violents entre des militants islamistes et l'armée. La guerre civile a fait des centaines de milliers de victimes et a marqué toute une génération d'Algériens. Alors que les 10 dernières années ont vu un retour de la stabilité sous la présidence d'Abdelaziz Bouteflika, de nombreux Algériens décrivent les récentes élections comme une affaire soigneusement gérée et manipulée.

Le processus politique de l'Algérie est considéré comme le domaine exclusif des élites du pays, et de nombreux citoyens se sont désengagés de la politique, en particulier au niveau national. Même les taux de participation officiels des récentes élections étaient faibles en plus du taux très élevé de bulletins nuls qui sont largement vus comme des votes de protestation.<sup>4</sup> Mais, comme ces votes de protestation suggèrent, l'apathie populaire envers la politique officielle ne signifie pas que les Algériens sont intrinsèquement apolitiques. Au contraire, même s'ils ont dédaigné l'urne, dans la dernière décennie, les Algériens ont adopté une « culture de protestation », des grèves et des manifestations pour cause de doléances sociales et économiques. Les analystes soulignent l'étendu du pouvoir de l'appareil du gouvernement en matière de sécurité et les vastes richesses pétrolières pour étouffer, fracturer, et par ailleurs réprimer les mouvements de protestation, les empêchant d'atteindre une ampleur qui pourrait menacer le statu quo. Malgré cela, les signes de mécontentement populaire sont de plus en plus visibles. Les jeunes en particulier, frustrés par la corruption, le chômage, la pénurie chronique de logements et un système trop bureaucratique qui étouffe les perspectives économiques, expriment leur colère à travers des protestations à échelle réduite, des actes de vandalisme et des tentatives désespérées d'émigrer vers l'Europe.

---

<sup>4</sup> Cinquante pourcent des votants se sont abstenus des deux dernières élections parlementaires en Algérie en 2002 et 2007. Les taux de bulletins nuls pour ces deux élections étaient respectivement de 10,4 et 14,4 pourcent, ce qui est loin des normes internationales de ce qui peut être considéré comme un taux normal de bulletins nuls mais indique plutôt une expression d'un désenchantement populaire.

Le soulèvement populaire qui a commencé en Tunisie à la fin 2010 a activé la frustration des citoyens à travers la région, y compris en Algérie. Lorsque les protestations, déjà largement répandues, se sont renforcées, le gouvernement y a fait face en usant de la répression sécuritaire et des concessions économiques. En avril 2011, le président Bouteflika a promis des réformes politiques dans l'espoir de couper l'appétit pour la révolution. Les mesures économiques visant à permettre davantage d'investissements étrangers et assouplir les restrictions sur les transactions financières ont contribué à renforcer le soutien des chefs d'entreprises. Les Algériens citent également les images de la guerre civile dans le pays voisin la Libye et la mémoire de l'Algérie de sa propre « décennie noire » en tant que facteurs décourageant la révolte populaire généralisée. Mais le mécontentement populaire envers les échecs du processus politique de l'Algérie, aggravé par l'insécurité économique dans un pays ayant une vaste richesse pétrolière, est resté palpable alors même que le processus de réforme se déroulait.

En janvier 2012, le président Bouteflika a annoncé que les élections auraient lieu le 10 mai. Une nouvelle loi électorale, promulguée en janvier, comprenait plusieurs mesures – certaines conformes à la loi précédente, d'autres ravivées d'anciennes itérations, et certaines inédites- destinées à accroître la confiance du public dans l'intégrité du processus. Une loi révisée sur les partis politiques a codifié les procédures de création de partis, et une nouvelle loi sur la participation des femmes a défini les quotas des femmes dans les listes de candidats. Certaines dispositions de ces lois ont fait l'objet d'un grand débat au sein des dirigeants politiques et dans la presse dans les mois qui ont précédé leur promulgation ; cependant, aucune loi n'a été aussi durement critiquée que la nouvelle loi sur les associations, qui a imposé des contraintes importantes sur les groupes indépendants qui, le cas échéant, auraient joué un rôle important dans le soutien à la crédibilité des élections. Alors que le législateur a traditionnellement exercé peu de pouvoir décisionnel, Bouteflika a indiqué à plusieurs reprises que le nouveau parlement jouera un rôle clé dans le façonnement du processus de révision constitutionnelle prévue. Au-delà des changements apportés au cadre juridique, le gouvernement a introduit d'autres mesures – y compris l'agrément de nouveaux partis politiques et l'invitation d'un plus large éventail d'observateurs internationaux – pour démontrer son engagement à organiser des élections transparentes et compétitives. Dans un discours en décembre 2011, Bouteflika a déclaré que les élections « se tiendront dans une pluralité sans précédent », avec la participation de nouveaux partis politiques et les efforts pour mobiliser les citoyens et de rompre avec la tendance récente de la faible participation.

Les dirigeants politiques parviennent rapidement à voir les élections comme un test de la capacité des deux partis au pouvoir, le FLN et le Rassemblement National Démocratique (RND) à tenir à distance la vague islamiste qui balaie la région. Des partis comme *Ennahda* en Tunisie, le Parti de la Justice et du Développement au Maroc, et les Frères musulmans d'Égypte avaient récemment remporté des victoires électorales importantes en insistant sur leurs slogans anti-corruption autant que sur leur conservatisme religieux. Porté par cette tendance, le Mouvement de la Société pour la Paix (MSP ou *Hamas*) s'est séparé de ses partenaires de longue date de la coalition gouvernementale le 1 janvier. Le FLN, quant à lui, entama



*Une jeune femme passe par un bureau de campagne du RND dans le centre d'Alger.*

la période de campagne électorale en étant en proie à une lutte interne entre la vieille garde de la génération de l'indépendance, dirigée par le secrétaire général Abdelaziz Belkhadem, et une branche réformatrice dominée par des membres plus jeunes. Les médias ont suivi de près ce conflit interne, qui a conduit à un vote de non-confiance à l'égard de Belkhadem juste un mois avant les élections – et une bagarre verbale entre le Secrétaire général et ses opposants réformatrices dans les rues en dehors du siège national du parti à la veille de la période de campagne électorale. En même temps, le parti d'opposition, le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) a opté pour le boycott des élections, invoquant des préoccupations au sujet de leur crédibilité, tandis que le Front des Forces Socialistes (FFS) a rejoint la mêlée politique après avoir boycotté toutes les élections nationales de la décennie précédente.

Avec la décision du gouvernement d'inviter plus d'observateurs étrangers et de mettre plus de crédibilité sur la participation des électeurs, les élections ont pris une importance considérable. Les préparatifs en cours, les élections étaient devenues à être considérées comme un test de la volonté du gouvernement de permettre un véritable pluralisme politique, de sa capacité à inspirer la confiance de l'électorat et de ses intentions de tenir les promesses de réformes constitutionnelles faites. Le plus important est peut-être le fait que les élections étaient devenues une mesure importante de soutien du peuple algérien au programme de réformes du président Bouteflika.

## CONSTATATIONS ET OBSERVATIONS

---

**Cadre électoral.** En réalité, le nouveau cadre juridique électoral, promulgué en janvier 2012, n'était pas significativement différent de son prédécesseur. La loi électorale révisée a maintenu la représentation proportionnelle, le système du plus fort reste avec des circonscriptions plurinominales.<sup>5</sup> Elle a conservé également l'exigence selon laquelle un parti doit remporter au moins cinq pourcent des voix dans une circonscription afin que les sièges remportés dans cette circonscription soient éligibles. Le cadre juridique a également réglementé les limites des dépenses de la campagne électorale et des contributions de l'état.<sup>6</sup> En ligne avec l'exigence légale qui prévoit que la représentation doit correspondre à la distribution de la population, le nombre de sièges au parlement a été augmenté de 389 à 462 sur la base des chiffres du nouveau recensement. En même temps, une nouvelle loi sur les partis politiques a permis d'ouvrir brièvement une fenêtre pour l'agrément de nouveaux partis politiques avant les élections, et un nouveau quota pour les femmes a élargi les possibilités pour les femmes à participer à la politique électorale et gagner des sièges dans l'Assemblée.

Les acteurs politiques ont indiqué aux observateurs du NDI que la plus grande partie du nouveau cadre électoral a été adoptée sans débat public significatif. Des groupes de la société civile et les partis politiques ont déploré que les révisions n'aient pas été réalisées à travers un processus plus consultatif, mais n'ont pas fait part de critiques explicites ou de préoccupations concernant le type de système électoral, le seuil de cinq pourcent, ou de la délimitation des circonscriptions. Le choix de renoncer à une approche participative renforce la perception du public que, malgré les affirmations officielles au sujet d'une nouvelle ère de transparence et d'inclusion, la prise de décision continue à avoir lieu à huis clos. En outre, le fait que le système électoral de l'Algérie traduit les voix en allocation de sièges uniquement par le biais d'une formule mathématique complexe contribue à faire régner la confusion parmi les partis politiques et les citoyens, ainsi qu'à la croyance encore répandue que les autorités électorales attribuent des sièges arbitrairement plutôt que sur la base des résultats de vote réels. La complexité et le manque de transparence dans le processus de répartition des sièges peuvent avoir contribué à créer des malentendus et des soupçons parmi les partis et les citoyens à l'annonce des résultats des élections.

Les observateurs ont également entendu à maintes reprises des plaintes au sujet de l'ambiguïté de nombreux articles clés dans le cadre juridique. Certains règlements ou lignes directrices référencées dans la loi électorale

---

<sup>5</sup> Selon la *méthode du plus fort reste*, les sièges sont effectivement distribués en deux tours: d'abord, les sièges sont attribués aux partis qui ont atteint le quotient électoral, qui est défini selon la méthode Hare ou le nombre total de voix est divisé par le nombre total de sièges. Le quota est ensuite soustrait de ces totaux de vote des partis. Ensuite, tous les partis ayant des voix au-dessus du seuil légal – cinq pourcent, tel que spécifié dans la loi électorale algérienne – sont attribués des sièges en fonction de qui a le plus grand nombre de votes (ou « plus fort reste ») jusqu'à ce que tous les sièges sont attribués. Le système algérien est un système de liste fermée, ce qui signifie que chaque parti fixe l'ordre dans lequel les candidats sont listés.

<sup>6</sup> Articles 207 et 208 de la loi électorale de 2012 limitent les dépenses de la campagne électorale à 1 million de dinars algériens (environ US \$ 12.600) pour chaque liste de candidats, et prévoient le remboursement d'un maximum de un quart des frais de la campagne pour les listes qui obtiennent au moins 20 pourcent des voix.

n'ont été promulguées ou clarifiées qu'à la fin du processus, ce qui a compliqué les efforts des partis de mener des campagnes efficaces tout en respectant la réglementation. Le peu d'efforts pour sensibiliser les partis et les citoyens sur les lois et procédures existantes et nouvelles a contribué en de nombreux points à des interprétations divergentes et une application incohérente. Les exemples incluent la réglementation sur l'inscription du personnel militaire, les exigences d'identification des électeurs, le traitement des documents électoraux inutilisés, et les mandats des commissions spéciales de magistrats et de partis politiques. Un exemple particulièrement frappant est la nouvelle loi sur la participation des femmes, qui établit le nombre minimum de candidatures féminines sur chaque liste de candidats du parti sur la base de la taille des circonscriptions, mais ne précise pas le mécanisme par lequel les sièges seront attribués pour respecter également cette formule.<sup>7</sup> Par conséquent, le Ministère de l'Intérieur a été obligé de créer un système mathématique pour veiller à ce que les proportions indiquées pour les listes de candidats soient prises en compte dans les allocations éventuelles de sièges. Bien que le Ministère ait indiqué qu'il a conçu ce système, en consultation avec le Ministère de la Justice et une commission spéciale des partis politiques avant de faire des efforts supplémentaires pour informer les partis, la sensibilisation du public ne semble pas avoir été à la hauteur. Même dans les derniers jours avant les élections, les militants des partis, des organisations féminines et les citoyens ont continué à exprimer aux observateurs du NDI leur confusion sur la façon dont le quota de la liste électorale sera traduit sur la répartition des sièges une fois les suffrages exprimés.

**Administration électorale.** La version révisée du cadre électoral a reconfiguré l'administration électorale et a introduit deux nouveaux organes de contrôle, au moins un qui avait existé sous une forme similaire dans les cycles précédents. L'autorité générale pour l'administration des élections est restée aux mains du Ministère de l'Intérieur, bien que des commissions distinctes de partis politiques et de magistrats avec des fonctions de surveillance et de supervision limitées aient été ajoutées. Les représentants du gouvernement ont souligné à plusieurs reprises que ces commissions sont les garantes de la transparence et de la crédibilité des élections. Cependant, un manque de clarté au sujet de leurs rôles et pouvoirs semble avoir contribué à la mauvaise interprétation de plusieurs étapes du processus. En outre, des questions fondamentales quant à l'impartialité et les mandats limités de ces organes ont entravé leur capacité d'une surveillance et d'une supervision véritablement indépendantes. Bien que le personnel mobilisé pour les opérations de vote fût en grande partie des femmes, les observateurs du NDI ont noté à plusieurs reprises le manque de femmes représentées dans les commissions ou parmi les responsables de l'administration électorale, une absence qui soulève des questions au sujet de leur engagement en faveur de l'égalité des sexes. Par exemple, les femmes représentent 60 pourcent des magistrats en Algérie,<sup>8</sup> mais très peu étaient présentes parmi les responsables de la commission des magistrats lorsque les observateurs du NDI ont visité son siège.

<sup>7</sup> Conformément à l'Article 2 de la loi en question, la loi organique N° 12-03, ceux-ci sont les suivants: 20 pourcent pour les circonscriptions de quatre sièges; 30 pourcent pour cinq sièges ou plus, 35 pourcent pour 14 sièges ou plus, 40 pourcent pour 32 sièges ou plus, 50 pourcent pour les sièges pour la communauté nationale à l'étranger. L'Article 3 stipule que: « Les sièges sont attribués en fonction du nombre de voix obtenues par chaque liste. Les proportions fixées à l'Article 2 ci-dessus sont nécessairement réservés aux femmes candidates en fonction de leur position dans les listes. »

<sup>8</sup> *Jeune Afrique*, 1 avril 2012, page 65.

*Ministère de l'Intérieur* : Comme lors des précédentes élections, le Ministère de l'Intérieur (MI) était responsable de l'ensemble de l'administration électorale, y compris la désignation du personnel électoral, et gérait les préparatifs logistiques à travers des commissions administratives de *wilaya* - et au niveau communal. Au niveau communal, la commission est nommée par le wali et se compose d'un juge qui préside, un vice-président, et deux autres membres du personnel électoral. Au niveau de la *wilaya*, la commission administrative est nommée par le Ministre de la Justice et est composée de trois magistrats. Avant les élections, quelques acteurs, avec lesquels les observateurs du NDI ont discuté, ont exprimé des préoccupations au sujet des préparatifs matériels pour les élections. La critique envers la neutralité de l'administration était très répandue, cependant, certains partis, candidats et citoyens ont parlé de manipulation. Tout en reconnaissant la capacité du ministère pour gérer la logistique électorale, plusieurs personnes se sont interrogées sur sa volonté politique d'organiser des élections véritablement transparentes.

*Commission nationale pour la surveillance des élections* : La Commission nationale de surveillance des élections qui a été rétablie, composée de représentants de tous les partis et candidats participant aux élections, a été copiée sur une commission similaire qui existait dans les précédents cycles électoraux, avec la différence notable que le président de la nouvelle commission a été choisi par ses membres plutôt que nommé par le président de la république. La commission nationale, ainsi que les commissions subsidiaires au niveau de la *wilaya* et des communes, a été chargée de surveiller le respect de la loi électorale et de la réglementation de la part des différents acteurs, bien que sa capacité de le faire a été entravée par sa surveillance tardive du processus. (La commission n'a été mise en place que le 14 mars, soit trois semaines après la fin du processus d'inscription des électeurs.) Ses membres ont exprimé leur frustration du fait qu'ils n'avaient pas l'autorité

#### CALENDRIER ÉLECTORAL

- 12 janvier : Publication de la loi électorale
- 9 février : Le président Bouteflika annonce la date des élections
- 12 février : Lancement de l'opération extraordinaire d'enregistrement des électeurs
- 21 février : Fin de l'opération extraordinaire d'enregistrement des électeurs
- 26 mars : Dernier jour d'enregistrement des candidats
- 5 avril : Dernier jour pour la notification ou le rejet des listes de candidats
- 8 avril : Dernier jour d'appel pour le rejet des listes de candidats
- 10 avril : Dernier jour pour le remplacement pour les candidatures rejetées, nomination des membres du personnel de scrutin
- 13 avril : Dernier jour pour la cour de statuer sur les appels
- 15 avril : Lancement de la campagne électorale
- 20 avril : Soumission des listes des représentants de candidats
- 30 avril : Soumission de la liste alternative des représentants de candidats
- 6 mai : Fin de la campagne électorale
- 7 mai : début de la période de silence
- 10 mai : Jour du scrutin
- 13 mai : Envoi des résultats de tabulation des *wilayas* à la Cour constitutionnelle
- 16 mai : Résultats finaux annoncés par la Cour constitutionnelle

d'exécution, car ils devaient simplement signaler les violations au MI et aux magistrats de la Commission nationale pour la supervision des élections et sont allés jusqu'à suspendre momentanément leur travail en signe de protestation à plusieurs reprises. Les violations communiquées au Ministère ou à la commission des magistrats ont parfois suscité des réactions, mais les membres de la commission ont indiqué que les recommandations ont été le plus souvent ignorées. La suggestion de la commission des partis, communiquée au MI plus d'un mois avant les élections, pour utiliser un seul bulletin de vote plutôt que plusieurs bulletins de vote pour dissuader la fraude et l'achat de voix est restée sans réponse pendant des semaines et a été finalement refusée, ce qui renforce les assertions des partis que les autorités électorales ne répondent pas à leurs demandes.

Selon la loi, la commission a également alloué des spots médias publics, désigné des espaces publics pour les affiches de campagne, les créneaux horaires et lieux des rassemblements de campagne, et des ouvertures pour les agents des partis dans les bureaux de vote le jour du scrutin. Les systèmes et les processus d'attribution étaient souvent controversés et désorganisés, résultant, par exemple, au fait que les partis se voient confier des espaces numérotés d'affichage qui différaient de leurs positions désignés dans la séquence des bulletins. Malgré les défis de la recherche d'un consensus parmi les représentants des divers partis, le concept d'un forum organisé pour les partis politiques pour résoudre les conflits liés aux élections et de gérer les questions touchant à tous les partis pendant les périodes électorales est prometteur, et même avec de modestes améliorations la commission pourrait jouer un rôle plus efficace dans les futures élections.



*Une affiche produite par le gouvernement en tamazight encourage les Algériens à voter.*

*Commission nationale pour la supervision des élections* : Ce troisième organe, composé de 316 magistrats nommés, a été nouvellement créé pour garantir le respect de la loi électorale. Les magistrats, tant au niveau national que régional, ont interprété le rôle de la commission en tant que purement technique et limité seulement à l'application de la réglementation électorale écrite par le ministère. Créée le 28 février – tout comme la commission des partis – cette commission aurait pu bénéficier de plus de temps pour se préparer à son rôle dans le processus électoral. Certains leaders de partis ont exprimé leur scepticisme quant à la capacité de ce petit nombre de magistrats de superviser les 45.000 bureaux de vote à travers toute l'Algérie, même avec l'appui logistique des responsables locaux, de nombreux acteurs ont mis en doute l'indépendance des magistrats au niveau national et des commissions administratives à l'échelle régionale et au niveau local. Cependant, la perception populaire des magistrats s'est améliorée au fur et à mesure que le jour du scrutin approchait, et leur

présence dans les centres de dépouillement de voix semblait apaiser les craintes de nombreux observateurs des partis concernant la manipulation des résultats. Dès le lancement de campagne électorale, la commission a mis à la connaissance du public plusieurs plaintes et leur résolution sur son site internet.

**Inscription des électeurs.** Les fichiers électoraux pour les élections de 2012 sont basés sur un registre qui est mis à jour annuellement. La nouvelle loi limite le rôle direct du MI, et a délégué le processus de révision à des commissions locales, composées du président élu de l'assemblée communale, du secrétaire général de la commune, et de deux citoyens, tous supervisés par un juge nommé. Le MI a également ouvert un processus de révision exceptionnelle des fichiers électoraux pour une période de 10 jours en février. Certains partis politiques et les autorités algériennes auraient fait des efforts pour encourager l'inscription des électeurs, mais le calendrier de la mission d'observation du NDI n'a pas pu permettre aux observateurs de suivre cette période de révision exceptionnelle.

Le fichier électoral s'est imposé comme l'une des plus importantes préoccupations pour la plupart des partis politiques et des groupes de la société civile avec lesquels les observateurs du NDI ont rencontré. De nombreux interlocuteurs ont fait remarquer que le registre final pour les élections de 2012 avait augmenté de façon inexplicable par quatre millions de personnes depuis 2009. Beaucoup ont souligné les inquiétudes sur l'inscription des forces de sécurité, en notant que certains soldats ont été enregistrés dans leurs communes d'origine ainsi que dans les multiples sites de déploiement, et ont également eu du temps supplémentaire pour s'inscrire. D'autres se sont plaint que des électeurs décédés ou des électeurs qui ont déménagé dans d'autres villes et enregistré à nouveau n'ont pas été retirés des listes, ce qui soulève le risque de fraude. Alors que la loi électorale permet à tout électeur de confirmer sa place sur le fichier électoral local et garantit aux partis l'accès aux fichiers électoraux communaux, quelques partis seulement qui ont demandé les listes ont déclaré avoir reçu des copies dans le temps pour les examiner et les vérifier avant le scrutin. En outre, ils ont noté que la plupart des fichiers qu'ils ont reçus ne contenaient que des informations limitées, comme seulement les noms et prénoms des électeurs, ou ont été ventilées seulement au niveau de la *wilaya* et mis à disposition dans un format électronique en lecture seule qui les a rendu pratiquement inutile pour la vérification ou la préparation pour les élections.

**Inscription des partis et des candidats.** Parmi les listes de 44 partis et des indépendants qui ont participé aux élections du 10 mai, plus de 20 partis ont été agréés pour la première fois en janvier et février, ce qui leur a donné peu de temps pour se préparer pour les élections. Plusieurs de ces partis avaient cherché à avoir l'agrément durant plus d'une décennie. Le plus ancien parti d'opposition de l'Algérie, le FFS, a renoué avec les élections législatives après avoir boycotté les trois dernières élections législatives. Un autre grand parti de l'opposition, le RCD, a boycotté les élections, même si l'une de ses



*Les efforts des Parties pour engager les militants et les électeurs ont rencontré un succès très limité pendant la période de campagne électorale de 21 jours.*

principales revendications, qui était l'accréditation d'observateurs internationaux, a été satisfaite. L'Alliance de l'Algérie Verte, une coalition de partis islamistes – le MSP, le Mouvement pour la Réforme Nationale (*Islah*), et le Mouvement de la Renaissance Islamique (*Ennahda*) – ont eu des listes communes à travers le pays, espérant capitaliser sur l'élan islamiste dans d'autres élections récentes en Afrique du Nord.

Selon les autorités électorales, à la date du 26 mars, dernier délai, environ 25.000 candidats se sont inscrits, soit environ deux fois plus nombreux qu'en 2007. Selon les responsables, seulement 58 parmi plus de 2.000 listes de candidats ont été rejetés, ce qui laisse un total de 24.916 candidats inscrits sur 2.038 listes, dont 186 listes d'indépendants. Le calendrier de la mission d'observation n'a pas permis au NDI d'observer le processus d'inscription des candidats, mais cependant l'Institut a entendu de nombreux témoignages de candidats potentiels, dont un nombre d'indépendants, attestant des difficultés éprouvées lors de l'inscription, souvent en raison du grand nombre de signatures exigées et documents requis. Faute d'une structure du parti sur laquelle s'appuyer, beaucoup n'ont pas pu surmonter les défis bureaucratiques considérables. Certains sont même allés jusqu'à suggérer que les autorités ont créé des obstacles supplémentaires pour empêcher la présentation de leurs listes.

Malgré le fait que beaucoup de partis ont révélé au NDI qu'ils ne comprenaient pas le mécanisme par lequel le quota de répartition des sièges des femmes se fait, les partis ont largement respecté le quota de liste électorale, en désignant 7.500 femmes candidates, soit un total de 29 pourcent des candidats. La loi ne précise pas où les femmes doivent être placées sur les listes, et les femmes candidates n'étaient pas souvent têtes des listes et ont été parfois délibérément mises en bas des listes. Des militants des partis ont, à plusieurs reprises, dit aux observateurs du NDI que l'Algérie n'est « pas prête » pour les femmes candidates et que les électeurs seraient réticents à les accepter. Seuls quelques partis dans une poignée de circonscriptions ont présenté des listes avec une alternance d'hommes candidats et de femmes candidates.

**Campagne électorale.** Avant le lancement le 15 avril de la période de campagne officielle de 21 jours, l'Institut a constaté de nombreux partis planifiant leurs campagnes, en particulier au niveau local. Toutefois,



*Un événement de campagne en Avril attire les électeurs à Chlef.*

les partis ont été lents à entamer la campagne, et ont justifié leur campagne différé par plusieurs jours de pluie et par la période officielle de deuil suite au décès de l'ancien président Ahmed Ben Bella. Les partis semblaient faire plus d'efforts de sensibilisation après la première semaine lente, et les observateurs du NDI ont noté plus de signes de campagne électorale, en particulier sous la forme de rassemblements et d'affiches, et aussi

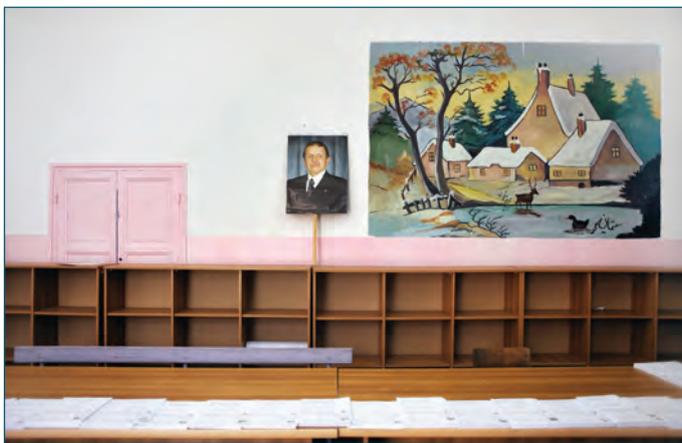
des campagnes de proximité comme le porte-à-porte ou l'utilisation de véhicules à hauts parleurs dans les zones urbaines. L'enthousiasme des électeurs n'a cependant pas suivi et des annulations de dernière minute de rassemblements de campagne étaient très communes. (Les observateurs du NDI dans la région d'Oran ont estimé que, dans la dernière semaine de la campagne, il y a eu plus de rassemblements annulés que ceux qui ont eu lieu). Comme les partis ont tenté de démontrer leur capacité à attirer les foules, certains participants à des rassemblements ont admis qu'ils avaient été payés à assister ou qu'ils n'étaient pas assez âgés pour voter. A un rassemblement local particulier, les observateurs ont estimé que seulement 10 à 15 pourcent des participants étaient en âge de voter, le reste étant des enfants du quartier attirés par des collations gratuites. Les observateurs du NDI ont vu des membres de partis qui tentaient de maintenir le contrôle d'un rassemblement quand des jeunes ont entamé des chants d'un club de football local. Les femmes ont souvent été bien représentées dans les foules lors des rassemblements de campagne, et dans une moindre mesure parmi le personnel de la campagne électorale. Dans les derniers jours de campagne, plusieurs des plus grands partis, y compris les partis au pouvoir le FLN et le RND, ont mobilisé les partisans dans de grands rassemblements à Alger, mais de tels événements restent l'exception.

Le règlement précis que les partis ne peuvent afficher leurs affiches de campagne que dans les espaces publics désignés, les autorités, avant la période de campagne électorale, ont érigé des pancartes spéciales ou des espaces spéciaux peints sur les murs à cet effet. Dans les commissions de partis au niveau de la *wilaya*, les observateurs ont fait un tirage au sort pour déterminer l'ordre de leurs places numérotées, mais les observateurs du NDI étaient témoins de nombreuses violations d'affichage lors de la campagne. Un grand nombre d'affiches de campagne ont été défigurés ou déchirés; certains partis ont remplacé leurs affiches sur une base presque quotidienne, tandis que d'autres ont dit qu'ils attendraient jusqu'aux derniers jours de la campagne pour faire un important coup de pouce de visibilité. En générale, les représentants de la commission des partis semblaient accepter que cela fasse partie du processus de la campagne, et seulement un nombre limité de plaintes à ce sujet ont été portées devant la commission de supervision. La commission des partis a également désigné des créneaux horaires à la télévision et à la radio, même si un certain nombre de candidats – en particulier ceux des listes indépendantes ou des petits partis – ont jugé que le voyage à Alger pour enregistrer un message bref de campagne électorale pour diffusion ne valait pas la peine. Certains citoyens, voyant les créneaux de diffusion inutilisés, ont dit aux observateurs du NDI que c'était un signe que les candidats n'étaient pas sérieux au sujet de la recherche de soutien populaire.

Les messages de campagne des partis étaient vagues et les électeurs ont eu du mal à les distinguer les uns des autres. À des degrés divers, les candidats ont touché au chômage, à la pénurie de logements, aux difficultés rencontrées par les jeunes et à d'autres questions clés d'intérêt public. Cependant, ils ont largement négligé de proposer des solutions concrètes à ces problèmes. Les électeurs et les journalistes ont soulevé l'utilisation de « discours archaïque » faisant référence au passé du pays plutôt qu'aux solutions d'avenir. Les partis de la majorité au pouvoir ont ajouté d'autres messages sur l'importance de l'unité nationale,

la stabilité politique et la participation aux élections. Au moins une fois, les observateurs du NDI ont vu un rassemblement de campagne axé spécifiquement autour de la politique du parti sur les questions qui préoccupent les femmes. Dans la seconde moitié de la campagne, certains partis ont procédé à des campagnes négatives contre la coalition islamiste. En conformité avec le cadre juridique, la campagne a été faite entièrement en « langues nationales » (en arabe et en berbère), une mesure que certains partis de l'opposition décrivent comme visant à décourager l'usage du français, dont certains d'entre eux préfèrent pour communiquer avec leurs sympathisants.

**Mobilisation et sensibilisation des électeurs.** Pour tenter de contrer l'apathie du public envers les élections et encourager la participation, le gouvernement, au cours de la période de campagne électorale, a intensifié la campagne de mobilisation et de sensibilisation des électeurs qui avait commencé plusieurs semaines plus tôt. A travers la télévision et la radio de l'état, les messages SMS et les affiches durant toute la période de campagne électorale, les citoyens ont été priés de voter en tant que devoir national. Les autorités ont explicitement souligné l'importance de la participation populaire à ces élections, les premières élections de l'Algérie depuis les soulèvements régionaux du Printemps Arabe, avec des affiches représentant une urne et le slogan « Notre printemps c'est l'Algérie ». Bien que des efforts considérables pour encourager la participation au vote aient été consentis, les autorités électorales ont fait très peu pour s'assurer que les citoyens sachent réellement comment voter. Dans les discussions avec les observateurs du NDI, les autorités



*Les bulletins de vote alignés sur un bureau dans un centre de vote le jour du scrutin.*

à divers niveaux et à plusieurs reprises ont déclaré qu'il était de la responsabilité des partis politiques et des médias de sensibiliser les électeurs sur les procédures électorales. Cependant, le manque d'informations accessibles au public et les interprétations divergentes des règles de procédure suggèrent que plus d'efforts de la part des autorités électorales pour expliquer le processus électoral auraient pu augmenter à la fois la participation des électeurs et la crédibilité des résultats.

Cette mobilisation a été brièvement contrée par un effort de citoyens pour boycotter les élections. En mars, un groupe de militants, y compris des représentants de plusieurs petits partis politiques et des associations de jeunes, ont commencé à appeler au boycott des élections. On ne sait pas si le mouvement a été suivi ou si sa base de soutien était large. Les dirigeants du groupe ont informé le NDI qu'ils voulaient que les électeurs boycottent les élections « activement » en exprimant publiquement leur mépris pour le système, plutôt que de simplement ne pas voter. Le mouvement a tenté d'organiser plusieurs rassemblements à Alger avant et pendant la période de campagne électorale, mais les participants étaient

généralement arrêtés à leur arrivée ou dispersés par les forces de sécurité, parfois avec des blessures mineures.<sup>9</sup> Le mouvement de boycott a été beaucoup moins visible dans les derniers jours avant les élections.

En général, les citoyens semblaient tout aussi insensibles aux campagnes des partis et à l'effort de mobilisation des électeurs qu'au mouvement de boycott. Les manifestations localisées et les grèves des travailleurs, qui ont eu lieu régulièrement au cours de l'année écoulée, ont continué au cours de la période de campagne électorale. Certains travailleurs du secteur public ont capitalisé sur les élections en menaçant d'appeler à un boycott si leurs demandes n'étaient pas satisfaites. Dans les derniers jours de la campagne, des émeutes ont éclaté dans la ville de Jijel, après qu'un jeune se soit immolé par le feu, ce qui illustre la frustration des citoyens sur leur incapacité apparente d'influencer le processus politique par les canaux officiels.

**Période de silence.** La fin de la campagne, le 6 mai, a été suivie par une période de silence de trois jours conçu pour permettre aux électeurs de réfléchir sur les programmes des partis et tenir compte de leurs choix. Bien que les partis politiques et les candidats aient été interdits de faire des déclarations de campagne et d'affichage, ou d'organiser des rassemblements, les autorités ont utilisé la période de silence pour encourager la participation. Le 8 mai, deux jours seulement avant les élections, le président Bouteflika a prononcé un discours télévisé assimilant la lutte pour l'indépendance de l'Algérie avec le devoir national des citoyens à voter, un symbolisme historique que de nombreux analystes croient se perdre chez les jeunes Algériens, mais qui continue de faire écho chez la génération de l'indépendance et de nombreuses personnes d'âge moyen. Paradoxalement, le président Bouteflika a également noté que, « Notre génération a fait son temps », et a encouragé les citoyens à voter pour des candidats jeunes. À l'approche des élections, cependant, de nombreux citoyens, des analystes politiques, et même certains membres de partis ont informé les observateurs du NDI qu'ils prévoyaient une faible participation.

**Jour du scrutin.** La taille limitée de la mission d'observation du NDI ne permettait pas une couverture significative des 45.000 centres de vote de l'Algérie le jour du scrutin, mais les observations faites et les impressions recueillies auprès d'autres observateurs, des partis politiques et des citoyens ont donné à l'Institut une compréhension générale du processus de vote. Quatre paires d'équipes d'observateurs du NDI déployés dans les zones près d'Alger, Constantine, Oran et Tizi Ouzou le jour du scrutin ont visité plus de 40 bureaux de vote au total. Dans ce circuit limité, les observateurs du NDI n'ont pas été témoin de violence ou d'importantes perturbations qui auraient empêché les citoyens de voter, et n'ont pas entendu des préoccupations majeures au sujet d'incidents ailleurs dans le pays. De nombreux centres de vote étaient situés dans des bâtiments scolaires avec plusieurs étages, présentant ainsi des problèmes d'accès aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

<sup>9</sup> Bien que l'état d'urgence de 19 ans ait été levé en mars 2011, une réglementation distincte interdit les rassemblements non autorisés dans la capitale.



*Dans la plupart des centres de vote, les bureaux de vote étaient séparés par sexe. Ci-dessus, un électeur dépose son bulletin de vote le 10 mai.*

Le taux de participation a été faible durant toute la journée dans la plupart des sites visités par les observateurs du NDI, ce qui a permis au personnel des bureaux de vote de dissiper la confusion fréquente sur les étapes de la procédure de vote. Lors de l'ouverture des bureaux de vote à 08h00, la logistique essentielle ainsi que les membres nécessaires du personnel étaient présents dans les bureaux que les observateurs du NDI ont visité. Les électeurs ont vérifié leur présence sur la liste

électorale, leur identité en présentant une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (bien que les exigences d'identification précises ont provoqué une certaine confusion à plusieurs reprises), puis prennent une copie de chaque bulletin de vote et une enveloppe et entrant dans l'isoloir. Les bulletins de vote – des feuilles de papier individuelles avec le nom du parti politique, le numéro attribué, la photo du candidat tête de liste et la liste des candidats numérotée imprimée sur un côté – étaient alignés en rangées et posées sur des bureaux dans chaque bureau de vote. Dans l'isoloir, les électeurs sont informés de plier un bulletin de vote et le placer dans l'enveloppe, pour ensuite la mettre dans l'urne en plastique transparent devant le personnel du bureau de vote. Les électeurs peuvent jeter les bulletins de vote inutilisés dans les poubelles dans l'isoloir, mais n'étaient pas obligés de le faire. Après avoir voté, ils plongent un doigt dans une encre indélébile et signent le registre des électeurs pour indiquer qu'ils avaient voté. Peut-être qu'en raison de la mauvaise compréhension de la réglementation, ces étapes ont souvent eu lieu dans un ordre différent dans différents bureaux de vote, et le processus semblait beaucoup plus chaotique dans les bureaux où il y'a eu une participation plus élevée ou à des moments particulièrement très chargés.

Les électrices semblaient moins nombreuses que les hommes, mais les femmes représentaient plus de la moitié des membres du personnel de vote que les observateurs du NDI ont rencontré, ainsi qu'une minorité assez importante des représentants des partis politiques. Malgré le fait qu'ils constituent une forte majorité de la population Algérienne, les jeunes – hommes et femmes – étaient absents en tant qu'électeurs, bien qu'ils fussent la majorité du personnel dans les bureaux de vote que les observateurs du NDI ont visité. Les représentants des partis politiques – également pour la plupart des jeunes – étaient présents dans tous les bureaux visités, mais rarement les représentants des partis, au maximum de cinq, autorisés par la loi électorale étaient au complet.<sup>10</sup> Généralement, deux ou trois représentants étaient présents dans chaque

<sup>10</sup> L'article 120 de la loi électorale de 2012, stipule que « Tout candidat a le droit d'assister aux opérations de vote ou de s'y faire représenter par une personne de son choix faisant partie du collège électoral. Toutefois, ne peuvent, dans tous les cas, être présents simultanément dans le bureau de vote plus de cinq (5) représentants des candidats... » Les autorités électorales ont expliqué que cette limitation existe en raison de contraintes d'espace dans les bureaux de vote, même si de nombreux pays confrontés à des défis similaires n'ont pas de telles restrictions. Bien que la loi ne précise pas que les cinq places doivent être désignées à l'avance, avant les élections, les commissions des partis au niveau communal et de *wilaya* ont supervisé le tirage au sort pour déterminer qui des observateurs des partis seraient présents dans les bureaux de vote.

bureau de vote ; les représentants du FLN, du RND et de l'Alliance de l'Algérie Verte étaient dans la majorité plus présente que les autres partis. Les niveaux de capacité, de préparation, et d'attachement à leurs partis variaient grandement ; certains agents des partis étaient même incapables de citer le nom du parti qu'ils représentent tandis que d'autres étaient clairement des jeunes militants du parti, passionnés et ayant une connaissance approfondie des lois électorales.

Basé sur un échantillon de bureaux de vote du pays, le MI a publié des estimations de participation à plusieurs intervalles durant le jour du scrutin.<sup>11</sup> Ces chiffres, ainsi que les chiffres au niveau des *wilayas* publiés à la même heure, ont donné lieu au scepticisme de certains citoyens, en particulier lorsque certaines régions ont connu des augmentations spectaculaires du taux de participation au cours des heures les plus chaudes de la journée. Après que les chiffres de participation de l'après-midi ont été annoncés à la télévision nationale, les observateurs du NDI ont entendu un citoyen d'Alger dire, « Est-ce qu'ils nous prennent pour des idiots? » Cependant, les médias d'état ont passé la journée à prier les citoyens à « accomplir leur devoir patriotique » et ont prôné le taux de participation, même le plus faible, comme un signe que les Algériens ont adhéré au processus électoral.

Alors que le vote était programmé pour être clôturé à 19h00, les responsables du MI dans 36 *wilayas* ont prolongé le vote d'une heure, tel que permis par la loi électorale « pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote ». <sup>12</sup> Dans certains cas, les membres du personnel de vote qui n'ont pas reçu l'ordre de prolonger le vote ont choisi de ne pas fermer les bureaux de vote à 19h00 comme prévu, en attendant de recevoir l'ordre de retarder l'heure de clôture.

**Dépouillement et résultats.** Dès la clôture du scrutin, le personnel de vote a procédé à l'opération de dépouillement au sein de chaque bureau de vote, sous la supervision d'observateurs des partis, tel que stipulé par la loi électorale. La loi électorale donne aux électeurs individuels – mais, malheureusement, pas aux groupes de la société civile comme c'est le cas dans de nombreux autres pays de la région – un rôle très important dans l'observation et même à la participation au dépouillement dans leur bureau de vote,<sup>13</sup> mais les observateurs du NDI n'ont pas été témoins de citoyens accomplissant ce rôle. Comme ce fut le cas avec le vote, les procédures précises de dépouillement ont souvent dévié de la réglementation officielle et variaient d'un bureau de vote à un autre. Ces problèmes, souvent le résultat d'une mauvaise compréhension des procédures de la part des membres du bureau de vote, ont entraîné des retards extrêmes dans de nombreux cas, mais ne semblent pas avoir eu un impact significatif sur les résultats des élections

11 Les chiffres cumulatifs annoncés concernant la participation étaient comme suit: quatre pourcent à compter de 10h00 ; 15,5 pourcent à compter de 12h00 ; 27,0 pourcent à compter de 16h00, et 36,59 pourcent à compter de 17h30 (dépassant déjà le taux de participation officiel de 35,6 pour les élections législatives de 2007).

12 Article 29

13 L'article 48 note que « Le dépouillement du scrutin est public ; il a lieu obligatoirement dans le bureau de vote. ... Les tables sur lesquelles s'effectue le dépouillement sont disposé de telle sorte que les électeurs puissent circuler tout autour. » L'article 49 stipule que « Le dépouillement est opéré par des scrutateurs, sous le contrôle des membres du bureau de vote. Les scrutateurs sont désignés par les membres du bureau de vote, parmi les électeurs inscrits à ce bureau, en présence des représentants des candidas ou listes de candidats. A défaut de scrutateurs en nombre suffisant, tous les membres du bureau de vote peuvent participer au dépouillement. »

dans les quelques bureaux où les observateurs du NDI étaient présents. Dans certains cas, les membres du bureau de vote ont demandé l'assistance des représentants des partis politiques les plus informés sur le dépouillement des bulletins de vote et de remplir des copies multiples des procès-verbaux (PV) détaillés. Les PV ont été publiquement affichés à l'extérieur de nombreux bureaux de vote, conformément à la loi électorale, mais certains bureaux n'ont pas respecté cette exigence. Les bulletins nuls ont été comptés et annoncés au niveau du bureau de vote.



*Les électeurs de la capitale attendent de montrer leurs pièces d'identité avant de recueillir des bulletins de vote et de voter.*

ailleurs, ils ne semblaient pas vouloir profiter de l'accès qui leur a été accordé, et ils attendaient de côté en groupe pour recevoir les PV définitifs afin de les transmettre à la commission et à leurs partis respectifs. Dans un centre de dépouillement au niveau communal à Alger, par exemple, les observateurs du NDI ont remarqué que les observateurs des partis n'ont rien dit quand, à la fin du dépouillement, le magistrat président et deux représentants du MI ont quitté le centre de dépouillement pour s'enfermer dans une chambre séparée pendant plusieurs heures avant de sortir avec le PV final. Il est particulièrement regrettable que les représentants des partis n'ont pas été vigilants sur ce point, puisque les actions des fonctionnaires ressemblaient étroitement à celles qui, selon de nombreux citoyens, ont facilité la fraude lors des élections précédentes.

Après le dépouillement au niveau communal, les observateurs des partis dans certains centres, mais pas tous, ont reçu des PV officiels, et les résultats ont été transmis au niveau de la wilaya pour plus de consolidation et la répartition des sièges – aussi ouverte à un nombre limité de hauts représentants de la commission de surveillance – et finalement au niveau national pour la compilation et l'annonce des résultats.

<sup>14</sup> Au cours de la mission d'évaluation pré-électorale, les délégués du NDI ont entendu des différents messages sur les droits des partis politiques et des citoyens à observer la consolidation des résultats aux niveaux municipal et de wilaya et leur transfert au niveau national. Alors que les autorités électorales le décrivent comme un processus purement technique de transcription des chiffres, plusieurs groupes de la société civile et de l'opposition affirment que cette étape est l'étape où la plupart des manipulations des résultats avaient eu lieu lors des élections précédentes. De nombreux acteurs ont interprété la nouvelle loi électorale comme une loi qui interdit toute observation de cette étape par les représentants des partis, les citoyens ou les membres des commissions de surveillance et de supervision. En conséquence, la délégation pré-électorale du NDI a recommandé aux autorités algériennes que ce processus soit ouvert à l'examen du public afin d'avoir plus de transparence et d'encourager la crédibilité des résultats des élections. (Voir Annexe A pour la déclaration complète de la délégation). Plusieurs semaines avant les élections, le MI a annoncé que la commission des partis politiques serait autorisée à désigner des représentants des partis pour observer tous les niveaux du dépouillement.

**Observation.** Avec l'observation des élections qui devient une pratique de plus en plus courante dans le monde et dans la région de l'Afrique du Nord, le gouvernement algérien a invité un plus large profil d'observateurs internationaux pour ces élections qu'il n'avait fait pour les élections précédentes. Les organisations multilatérales invitées à envoyer des observateurs comprenaient l'Union Africaine, la Ligue Arabe, l'Union Européenne, l'Organisation de la Conférence Islamique et les Nations Unies. Le NDI et le Centre Carter ont été les seules organisations non-gouvernementales invitées. En fin de compte, le Ministère de l'Intérieur a indiqué avoir accrédité un peu plus de 500 observateurs internationaux. Les réponses des Algériens quant à l'observation internationale étaient mitigées. Certains citoyens, candidats et militants de partis politiques ont exprimé leur confiance quant à la présence d'observateurs étrangers qui pourrait encourager la transparence tandis que d'autres, faisant référence aux missions passées qui avaient une crédibilité douteuse, ont déclaré que les observateurs étrangers seraient soit pas intéressés à assurer l'observation ou pas assez nombreux pour faire en sorte que les élections soient libres de toute manipulation. Même si parfois ils étaient, de prime abord, méfiants, les acteurs politiques et les citoyens ordinaires étaient ouverts aux observateurs du NDI et ont partagé des évaluations franches du processus.

Dans la lettre d'invitation initiale du gouvernement algérien et lors des conversations ultérieures de haut niveau avec des représentants du Ministère des Affaires Étrangères, le NDI a reçu des assurances répétées que ses observateurs seraient autorisés à se déplacer sans entrave et de recueillir des informations librement durant tout le processus électoral, et l'Institut a refusé l'offre d'escortes de sécurité fournis par l'état. A Alger, les observateurs pré-électorales et à long terme du NDI n'ont exprimé aucune inquiétude quant à leur liberté de mouvement. En dehors de la capitale, cependant, les actions des forces de sécurité ont empiété à plusieurs reprises sur les opérations des observateurs du NDI, ce qui a pu intimider les personnes avec lesquelles les observateurs ont rencontré et gêner la capacité des observateurs à recueillir librement les informations. A Constantine, les forces de sécurité ont scrupuleusement photographié et noté les renseignements personnels de chaque visiteur qui est venu à l'hôtel pour rencontrer les LTOs. Fréquemment, les forces de sécurité ont suivi les observateurs dans des rassemblements publics pendant la campagne, et une fois, à l'insu des observateurs, ils ont assisté à une réunion avec des militants locaux qui représentaient une liste de candidats indépendants. Lors des déplacements en voiture, plusieurs équipes d'observateurs ont été suivies par des véhicules d'escorte de sécurité, ce qui ralentit leurs mouvements et attira l'attention sur eux. Les demandes verbales répétées des observateurs d'écarter les escortes ont été refusées, et les représentants du gouvernement ont affirmé que ces mesures ont été conçues pour protéger la sécurité des observateurs. À la fin du mois d'avril, sur recommandation des fonctionnaires du MI, le NDI a adressé une lettre au Ministre des Affaires Étrangères pour lui demander de mettre un terme à cette attention excessive, mais aucun changement significatif n'a été observé dans la position des forces de sécurité.

Paradoxalement, tout en encourageant la présence d'observateurs internationaux, le gouvernement n'a pas permis aux organisations de la société civile algérienne de participer à l'observation même si cela peut avoir

inspiré une plus grande confiance du public dans le processus électoral. L'observation par les organisations nationales de la société civile est devenue une pratique relativement répandue et commune dans le monde entier, et sa valeur en présentant un aperçu complet et indépendant du processus électoral à leurs concitoyens est largement reconnue.<sup>15</sup> Même si elles ont tout fait pour convaincre les électeurs de la crédibilité des élections par le biais de nouvelles lois, d'institutions de surveillance et de supervision approuvées par le gouvernement, et de campagne pour encourager les citoyens à voter, les autorités algériennes ont refusé de répondre à une demande d'accréditation de l'Observatoire de la Société Civile pour l'Observation des Elections, une coalition de quelque 25 organisations de la société civile qui espéraient observer le processus électoral. (Les responsables du MI ont maintenu qu'il n'y avait aucun besoin d'accréditer des groupes d'observateurs nationaux parce que le vote et le dépouillement étaient légalement ouverts aux électeurs individuels et les représentants des partis politiques ont été autorisés à observer tout au long de la journée.) Malgré le fait de ne pas avoir reçu l'accréditation officielle pour ses observateurs qui leur aurait permis l'accès aux bureaux de vote, la coalition a mis en place un exercice d'observation pilote visant à démontrer la valeur de l'observation indépendante des citoyens et renforcer la capacité de ses membres pour les élections futures. (Bien que les autorités n'ont pas autorisé des initiatives d'observation de la société civile, la loi électorale n'interdit pas expressément de telles actions.) Équipés de simples formulaires et formés de façon rudimentaire, plus de 500 observateurs bénévoles ont surveillé les opérations dans leurs propres bureaux de vote et entendu les témoignages d'électeurs, des autorités électorales, des militants de partis et d'autres dans 15 des 48 *wilayas* de l'Algérie le jour du scrutin. L'Observatoire a publié un communiqué de presse préliminaire au lendemain des élections et prépare un rapport final.

---

15 Les élections en Algérie se sont déroulées presque un mois après le lancement de l'Organisation des Nations Unies de la *Déclaration des Principes Internationaux pour l'Observation et la Surveillance Impartiales des Elections par les Organisations Citoyennes*, disponible à l'adresse [www.gndem.org/declaration-of-Global-principles](http://www.gndem.org/declaration-of-Global-principles). Cette déclaration établit des normes internationales pour l'observation des élections par les citoyens et a été élaborée par le Réseau Mondial des Observateurs Electoraux Nationaux (GNDEM), qui comprend 150 groupes membres provenant de plus de 70 pays sur cinq continents.

## ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET PÉRIODE POST-ÉLECTORALE

Le Ministre de l'Intérieur a tenu une conférence de presse le 11 mai pour annoncer les résultats provisoires des élections. Contrairement aux attentes généralisées et à la surprise de beaucoup des spectateurs, il y a été annoncé que le FLN avait gagné la quasi-majorité avec 220 des 462 sièges, soit un taux de 48 pourcent des sièges. Le chiffre réalisé par le FLN a dépassé de loin tous les autres partis ainsi que les 35 pourcent de sièges qu'il détenait dans la précédente législature. Le



*Le 11 mai, le ministre de l'Intérieur a annoncé les résultats préliminaires du scrutin.*

ministre a également annoncé que les femmes avaient gagné 31 pourcent des sièges, dépassant ainsi considérablement le 7,7 pourcent des sièges auparavant. Tout aussi important est le taux de participation annoncé de 9,18 millions, soit 42,36 pourcent des électeurs inscrits, et le fait que plus de 18 pourcent des bulletins étaient nuls. Compte tenu de la simplicité du système de vote, qui exige simplement des électeurs de placer leur bulletin de vote unique choisi dans une enveloppe, sans écriture ou marquage nécessaire, il est difficile de ne pas conclure que ce taux remarquablement élevé de bulletins nuls n'est rien d'autre que l'expression du désenchantement populaire envers le processus électoral. Les résultats définitifs, officiellement validés par le Conseil Constitutionnel le 15 mai, a montré que les bulletins nuls ont dépassé celles des voix, au niveau national pour n'importe quel parti, même pour le FLN.

Les résultats révisés ont donné au FLN un siège supplémentaire, portant son total à 221 sièges, bien que dans l'examen de 167 recours déposés après les élections, le Conseil Constitutionnel a réduit la part du FLN à 208 sièges, soit 45 pourcent de l'APN. Au total, 27 partis politiques et une série de petites listes indépendantes ont remporté des sièges dans l'Assemblée. Pourtant, la victoire du FLN lui a donné plus de sièges que les sept partis qui suivent combinés, lui assurant une majorité renouvelée au pouvoir. Son partenaire de coalition probable, le RND, a remporté la deuxième place avec un total de 68 sièges, suivi par l'Alliance de l'Algérie Verte avec 49. Le FFS et le PT ont également remporté une représentation modeste, avec 27 et 24 sièges respectivement.<sup>16</sup> Les résultats détaillés montrent des disparités considérables entre les totaux du vote et la représentation, en fonction de la manière dont les sièges sont attribués en vertu du système électoral Algérien.

<sup>16</sup> Voir l'annexe B pour les résultats finaux détaillés.

De nombreux partis ont immédiatement crié au scandale lors de la publication des résultats, accusant l'administration d'avoir truqué les chiffres ou le FLN d'avoir volé l'élection. L'Alliance de l'Algérie Verte, voulant poursuivre le modèle des victoires des partis islamistes de l'après printemps arabe à travers l'Afrique du Nord, était peut-être la plus déçue par les résultats. Ses dirigeants ont immédiatement contesté les résultats préliminaires, qui, selon eux, n'étaient pas en concordance avec leurs propres estimations, bien qu'ils n'aient jamais publié les chiffres alternatifs pour étayer leur affirmation selon laquelle ils étaient classés deuxième juste derrière le FLN. Les gains importants du FLN ont surpris plus d'un, compte tenu



*Le 11 mai, les leaders de l'Alliance verte ont tenu une conférence de presse pour dénoncer les résultats des élections peu après leur announcement.*

de ses divisions internes. Alors que le secrétaire général Belkhadem a réussi à reprendre le contrôle avant les élections et de voir le FLN victorieux, le parti n'a pas encore résolu ses luttes internes.

En raison de la mécanique du système électoral de l'Algérie, la répartition annoncée des sièges, bien que surprenante, est un résultat plausible même sans fraude. Avec une représentation proportionnelle et le système du plus fort reste, comme c'est le cas en Algérie, il est possible pour de nombreux petits partis d'avoir des voix, mais de ne pas parvenir à atteindre le seuil critique de cinq pourcent qui leur permettraient d'avoir des sièges. Beaucoup de petits partis et des partis nouvellement accrédités ont pu obtenir des voix, mais n'ont pas pu dépasser le seuil. Ainsi, avec la reconnaissance quasi-universelle du nom et même du soutien modéré de ceux susceptibles de se rendre aux urnes, dans une circonscription donnée, le FLN aurait pu gagner suffisamment de voix pour être l'un des seuls partis à obtenir des sièges. Ce scénario, reproduit dans la plupart des 48 *wilayas*, peut rendre compte des résultats annoncés. L'ouverture du champ aux partis politiques au début de cette année peut également avoir contribué à la dispersion des voix entre un plus grand nombre de partis, ce qui a permis à une entité connue comme le FLN de se surpasser, même sans un appui massif. De nombreux commentateurs politiques ont également émis l'hypothèse que l'appel du Président Bouteflika aux électeurs juste avant les élections a encouragé une participation plus élevée grâce à la base traditionaliste du FLN. Même si c'est le cas, les taux de participation annoncés restent particulièrement, pour de nombreux Algériens, difficiles de croire. Certains partis ont immédiatement accusé le gouvernement de gonfler le taux et ont affirmé que le taux de participation réel était aussi bas que 18 pourcent.

Les observateurs à long terme du NDI sont restés en Algérie jusqu'au 16 mai. Lors de réunions avec les dirigeants de la société civile, des partis politiques d'opposition, les médias et les citoyens durant la période post-élections immédiate, ils ont entendu de fréquentes allégations de fraude et des irrégularités électorales. Les citoyens ont dit aux observateurs, à plusieurs reprises, qu'ils ne croient pas aux résultats des élections

ou au taux de participation publiés par le gouvernement, ce qui illustre encore une fois la profonde méfiance qui caractérise tant les attitudes des Algériens envers le processus électoral. Certains partis politiques ont fait des recours officiels relatifs aux résultats au Conseil Constitutionnel dans le délai de 48 heures, alors que la commission nationale des partis a décrié la publication des résultats tant que le dépouillement était encore en cours de finalisation. Le rapport final de la commission, publié le 2 juin, a qualifié les élections de « pas crédibles » et les résultats définitifs d'« illogiques ». Sur les 44 représentants des partis de la commission, 35 ont signé le rapport, le FLN et le RND ont refusé et les partis restants étaient absents ou se sont abstenus lors du vote.

Le 24 mai, le Conseil Constitutionnel a annoncé qu'il avait examiné les 167 recours qu'il a reçus et qu'il a trouvés 47 d'entre eux « irrecevables » pour des raisons de procédure et 107 sans fondement. Les ajustements des totaux de sièges ont été faits sur la base des 13 recours restants qui ont été acceptés. Les résultats définitifs ont augmenté le nombre de femmes avec un total de 146 élues, soit 31,6 pourcent des 462 sièges de l'APN, un plus haut historique pour l'Algérie et actuellement le pourcentage le plus élevé dans le monde arabe. Beaucoup de femmes ont gagné leurs sièges par une campagne acharnée tout en surmontant les obstacles socioculturels importants, et ont été aidées par la loi sur les quotas des femmes appliquée par le MI.

Alors que le président Bouteflika aurait dû normalement nommer un nouveau Premier ministre après la conclusion de la procédure de recours, le choc des résultats a jeté la séance d'ouverture du nouveau parlement dans le désarroi. La nouvelle session fut ouverte dans le chaos, le 26 mai, quand 49 députés de l'Alliance de l'Algérie Verte ont soulevé des pancartes et ont quitté l'hémicycle pour protester contre la fraude électorale présumée. Juste derrière eux étaient 28 députés représentant plus de 14 partis du Front politique pour la sauvegarde de la démocratie, une coalition formée plusieurs jours plus tôt avec l'intention de se retirer de l'Assemblée, également pour protester contre la fraude. Un député de la coalition a expliqué plus tard les actions des partis à la presse en appelant les élections « une violation caractérisée des garanties de transparence des élections promises par le président Abdelaziz Bouteflika ». Au total, les 77 députés qui se sont retirés représentent 16,7 pourcent des 462 membres de l'APN. Le lendemain, le parlement a élu Mohamed Larbi Ould Khelifa, âgé de 74 ans et membre du FLN, pour un mandat de cinq ans en tant que président de l'ANP, résultant en des critiques de la part des commentateurs et des jeunes leaders qui ont vu son âge comme une confirmation que le parti au pouvoir reste hors de portée des jeunes. A la fin de la session inaugurale de l'APN au début de juillet le Premier ministre n'avait toujours pas été nommé, et le FLN et d'autres partis souffraient de conflits de leadership et d'autres luttes internes. Un fait important, le président Bouteflika n'a pas encore clarifié ce que sera l'autorité du nouveau parlement dans le processus de réforme constitutionnelle promise, ou ce que sera le calendrier exact de ce processus.

## RECOMMANDATIONS

---

Dans l'esprit de la coopération internationale, le NDI et sa délégation suggère les recommandations suivantes au gouvernement algérien, aux autorités électorales, aux partis politiques, aux médias et à la société civile. Bien que les recommandations portent sur les questions techniques, y compris le cadre électoral, l'administration et les procédures, chaque recommandation découle de la nécessité de favoriser une plus grande confiance et participation dans les processus politiques et électoraux de l'Algérie.

### **Au gouvernement et aux dirigeants politiques algériens :**

- 1. Mettre en place une commission électorale indépendante, appuyée par des commissions de surveillance et de supervision permanentes ayant le pouvoir d'examiner et de recommander des améliorations au processus électoral.** Si les commissions de surveillance et de supervision sont convoquées plus tôt dans le processus électoral et chargées avec des mandats clairs, elles peuvent jouer un rôle encore plus précieux dans les futures élections qu'elles ne l'ont fait dans celles-ci. Mais tandis que ces commissions offrent des contributions importantes, la mise en place d'une commission électorale permanente, indépendante habilitée à interpréter et à réglementer le cadre juridique électoral pourrait atténuer les préoccupations populaires au sujet de la neutralité de l'administration électorale et accroître la confiance du public dans l'intégrité des élections. La centralisation des fonctions administratives sous une institution unique, indépendante, plutôt que de diviser les responsabilités entre plusieurs institutions comme cela a été le cas lors de ces élections, pourrait également réduire la confusion dans le processus. Le MI aura un rôle important à jouer pour soutenir les aspects logistiques et sécuritaires de la distribution et de la collecte du matériel électoral, même si une commission électorale indépendante aura quant à elle le rôle principal dans la gestion des élections. Entre les élections, comme la période en cours, la commission pourrait mener un examen détaillé des récentes élections et recommander des modifications sur le cadre juridique que le législateur peut promulguer pour renforcer la transparence et la crédibilité des élections futures.
- 2. Encourager et soutenir l'engagement du public dans les processus de prise de décision politiques, en particulier dans le processus de réforme constitutionnelle à venir.** De nombreux Algériens ont exprimé peu d'intérêt pour les élections de 2012 parce qu'ils considéraient que le parlement aurait peu de pouvoir pour prendre des décisions qui auraient une incidence sur leur vie. Élargir l'autorité investie dans les institutions élues comme l'APN pourrait fondamentalement élargir l'engagement des citoyens dans le processus politique tout en augmentant la responsabilisation des élus devant l'électorat. Le moment actuel est une opportunité, avec un processus de révision constitutionnelle

prévue dans les prochains mois. Comme un premier pas dans cette direction, les dirigeants politiques de l'Algérie devraient démontrer leur sincérité en offrant à l'APN un rôle majeur dans le pilotage de la nouvelle révision constitutionnelle, afin d'inclure le dialogue public dans le cadre des premiers efforts des députés dans la sensibilisation des électeurs. Un élément clé de ce processus de révision pourrait inclure un dialogue ouvert entre les Algériens, et qui inclut les représentants du gouvernement, les citoyens, les partis politiques, la presse, le milieu universitaire et la société civile, pour débattre des rôles et responsabilités des institutions élues.

### Aux autorités électorales :

- 3. Élaborer des procédures pour l'accréditation des observateurs citoyens indépendants pour observer les futurs processus électoraux.** Alors que les commissions de surveillance et de supervision ont le potentiel pour remplir des rôles importants dans le processus électoral, et que les représentants des partis ainsi que les observateurs internationaux peuvent apporter de précieuses contributions au processus, l'observation citoyenne indépendante a une fonction distincte en vertu de l'intérêt des citoyens à assurer la crédibilité des élections. Les observateurs de la société civile peuvent couvrir beaucoup plus de bureaux de vote que les observateurs internationaux,<sup>17</sup> peuvent être présents à chaque étape du processus électoral et peuvent aider à plus de confiance dans les résultats des élections parmi leurs concitoyens dans la mesure méritée. Guidée par des standards internationaux, l'observation citoyenne devient de plus en plus une norme internationale et régionale et sa reconnaissance est de plus en plus nécessaire puisqu'il n'y a pas de substitut pour la surveillance de la société civile des élections. En adoptant cette pratique, de plus en plus commune, le gouvernement algérien peut faire un grand pas vers la construction de la confiance du public dans le processus électoral.



*Des candidats prenant la parole lors d'un rassemblement d'une liste indépendante, près d'Oran.*

- 4. Maintenir un environnement électoral sécurisé sans compromettre la capacité des partis politiques, des candidats, des citoyens ou des observateurs à jouer leurs rôles appropriés dans le processus électoral.** Les incidents historiques de violence politiquement motivée ainsi que les menaces continues signifient que la vigilance des forces de sécurité demeure essentielle pour assurer

<sup>17</sup> La *Déclaration des principes internationaux pour l'observation et la surveillance impartiales des élections par les organisations citoyennes*, créée en avril 2012, est disponible en plusieurs langues dans le site [www.gndem.org/declaration-of-Global-principles](http://www.gndem.org/declaration-of-Global-principles).

l'ordre public, à tout moment, y compris pendant les périodes électorales. Toutefois, les autorités devraient veiller à ce que les forces de sécurité mènent leurs fonctions d'une façon qui n'interfère pas avec les différentes étapes du processus électoral et qui ne gêne pas les acteurs politiques d'exercer leur droit de participer aux élections. L'accompagnement inopportun des observateurs internationaux et la présence des forces de sécurité dans les petites réunions internes des partis pourraient contribuer à soulever les soupçons du public quant aux motifs des forces de sécurité plutôt qu'à la sécurité publique.

5. **Accroître l'accès des partis politiques et des citoyens aux fichiers électoraux et permettre une vérification indépendante et complète des listes.** Les plaintes concernant les fichiers électoraux ont commencé dès la fin de la période de révision exceptionnelle des listes, si ce n'est avant, et ont continué jusqu'au jour du scrutin. Ces inquiétudes largement répandues quant à la fiabilité des listes électorales, même si elles sont infondées, ont un impact négatif sur la crédibilité du vote aux yeux des citoyens. Les autorités devraient rendre les fichiers électoraux plus facilement accessibles aux citoyens pour leur permettre de vérifier qu'ils sont sur la liste avant le jour du scrutin, réduisant ainsi les craintes de manipulation et encourageant l'engagement envers le processus électoral. Rendre l'accès plus facile et le permettre plus tôt pour les partis politiques leur permettront également de procéder aux modifications nécessaires et examiner les listes lors de l'élaboration de leurs plans de campagne afin de maximiser la sensibilisation des sympathisants potentiels. Plus globalement, une vérification immédiate, indépendante et complète des listes électorales permettra de déterminer définitivement l'étendu des problèmes et de prévoir suffisamment de temps avant l'élection présidentielle de 2014 pour des mesures pour les corriger. Une telle vérification peut alors devenir partie intégrante du cadre légal ordinaire et être ouverte aux partis et aux autres institutions externes qui souhaitent vérifier que les listes sont saines, ce qui renforcera la crédibilité de cet élément clé du processus électoral.
6. **Élaborer un programme complet de sensibilisation des électeurs pour les informer sur tous les aspects du processus électoral.** Une confusion existe parmi la population quant aux différentes étapes du processus électoral, la fonction des élections, le rôle des électeurs dans ce processus et comment les électeurs devraient remplir ce rôle. Cela est particulièrement vrai dans les cas où des changements ont été apportés au processus et/ou au cadre juridique. Étant donné que les changements visant à améliorer le processus et le cadre auront toujours lieu, la sensibilisation des électeurs devrait devenir un élément plus important des initiatives d'éducation civique continue.
7. **Réviser le programme de formation pour le personnel de vote afin de s'assurer qu'il leur fournit une compréhension de toutes les procédures le jour du scrutin.** Bien que de petites erreurs de procédure soient inévitables dans toutes les élections, les autorités électorales doivent faire tous les

efforts possibles pour minimiser ces erreurs afin de permettre à tous les électeurs de voter librement et sans les complications qui peuvent mettre en péril le secret, la validité ou la crédibilité du vote. Le personnel de vote doit être bien versé dans tous les principes applicables et les règlements électoraux et avoir la possibilité de s'exercer à guider les électeurs à travers le processus de vote. Les processus de formation futurs pourraient également être plus efficaces s'ils commencent plus tôt, et si l'accent est mis pour informer le personnel de vote sur les nouvelles procédures qui diffèrent des élections précédentes.

**8. Consulter les partis politiques et les groupes de la société civile sur l'examen approfondie de la conception du bulletin de vote.** Aucune conception du bulletin de vote n'est parfaite pour tous les pays dans le monde. Certains pays optent pour un système de bulletin unique sur la base qu'il peut minimiser l'achat de voix et la fraude, tout en économisant les ressources. D'autres choisissent des bulletins de vote multiples pour leur relative simplicité, en particulier là où l'analphabétisme, l'invalidité ou autres obstacles sont répandues. Le choix du système spécifique à l'Algérie est un choix que les Algériens eux-mêmes doivent faire, mais les opinions exprimées sur cette question lors des semaines avant les élections récentes indiquent qu'une discussion plus ouverte et inclusive est nécessaire afin de peser les avantages et les inconvénients face au contexte unique de l'Algérie. Une nouvelle commission électorale indépendante pourrait inclure une telle discussion parmi les premiers points de son ordre du jour comme une façon de démontrer son engagement à une prise de décision inclusive et de commencer à gagner la confiance des partis, des citoyens et d'autres acteurs clés dans les élections.

**9. Prendre des mesures pour permettre une surveillance accrue et plus systématique des processus de consolidation des résultats.** De nombreux acteurs politiques ont identifié la consolidation des résultats comme l'étape dans le processus où ils croient que la manipulation a eu lieu dans les précédents scrutins électoraux. Les autorités devraient prendre des mesures pour enrayer ces soupçons, en



*Le FFS a participé à ces élections législatives pour la première fois en une décennie.*

rendant le processus de consolidation des résultats accessible au public – si nécessaire, par exemple, en mettant en place des écrans de télévision pour permettre aux représentants des partis et des citoyens de voir la saisie des données au fur et à mesure de sa progression à chaque niveau du processus de compilation. Les autorités devraient faire des efforts pour faire en sorte que toutes les étapes du processus soient cohérentes et concurrentes dans tous les centres, et qu'elles soient visibles

et compréhensibles pour les observateurs et les citoyens présents. Tous les observateurs, les représentants des partis politiques et les citoyens présents devraient avoir la possibilité d'enregistrer les résultats officiels.

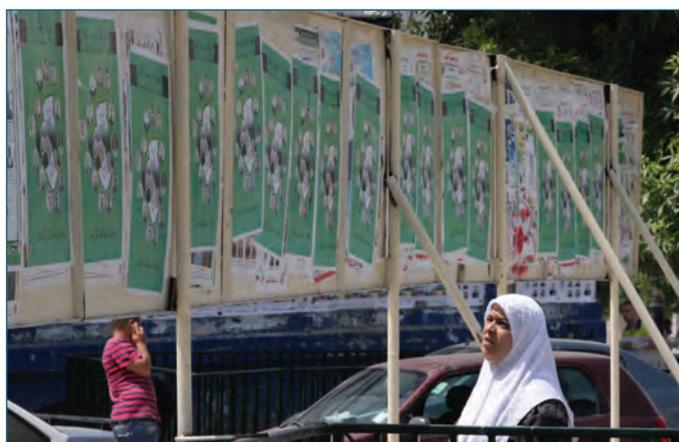
### **Aux partis politiques :**

- 10. Améliorer la communication avec les jeunes pour promouvoir leur engagement dans le processus électoral en tant qu'électeurs, militants et futurs leaders.** Bien qu'aucune statistique ne soit actuellement disponible, le NDI, dans son observation limitée et en comparant avec d'autres missions d'observation, a noté de faibles taux d'inscription et de vote chez les jeunes. Etant la majorité de la population de l'Algérie, les citoyens de moins de 30 ans sont une partie essentielle de l'avenir politique et économique du pays. Les partis devraient prendre l'initiative de sensibiliser les jeunes, leur ouvrir la voie pour avoir accès à des postes de leadership au sein de leur partis, et offrir des chances aux jeunes pour influencer le débat politique de l'Algérie afin que les campagnes électorales et le débat politique quotidien reflètent plus fidèlement les questions d'importance pour ce groupe démographique critique.
- 11. Soutenir les élues femmes et donner aux femmes davantage de possibilités de participer aux processus décisionnels des partis.** L'élection de tant de femmes au parlement de l'Algérie a placé le pays à la pointe du monde arabe à cet égard. Les partis politiques devraient soutenir ces leaders, dont beaucoup sont élues pour la première fois, afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel en tant que législateurs et représentants de leurs électeurs. L'accès à la formation et aux ressources ainsi qu'un rôle actif dans la prise de décision interne au sein du parti seront des éléments clés des succès grandissants des députés femmes et leur capacité à représenter leurs partis sur la scène nationale.
- 12. Développer des plateformes de partis qui répondent aux aspirations des électeurs.** La fréquence élevée des grèves ouvrières, des manifestations liées aux problèmes socio-économiques et d'autres défis sociétaux en Algérie exigent des solutions politiques. Chacun de ces problèmes présente aux partis l'occasion de se distinguer de leurs adversaires et attirer les électeurs avec des solutions politiques qui peuvent avoir un impact tangible sur la vie des citoyens. Les partis devraient utiliser la période entre les élections pour réfléchir sur leurs principes et sur les besoins de leurs électeurs et leurs communautés – en particulier le grand, mais négligé, bloc de jeunes – et à développer des plateformes politiques concrètes qui répondent à ces préoccupations. Les élections municipales prévues en fin de cette année représentent une première occasion de placer les préoccupations des citoyens au-devant des plateformes des partis.

13. **Améliorer la formation des agents des partis pour améliorer leur capacité à observer et commenter toutes les opérations et les procédures le jour du scrutin.** Compte tenu de la performance inégale des agents des partis le jour du scrutin, les partis doivent passer en revue les objectifs et les méthodologies de leurs programmes de formation d'observateurs des élections. Les représentants des partis efficaces sont bien informés des procédures et règlements électoraux, et restent vigilants à tous les stades du processus électoral pour protéger les intérêts de leur parti. Une grande préparation est nécessaire pour veiller à ce que les agents des partis répondent à cette norme et sont capables à la fois de dissuader la fraude localisée visible et de recueillir et de signaler rapidement les données des résultats à leur parti afin de permettre au parti de procéder à un processus de dépouillement parallèle et décourager la fraude sur une grande échelle ainsi que de promouvoir la crédibilité des résultats des élections.

#### Aux médias:

14. **Prendre des mesures pour assurer une information impartiale sur les processus électoraux, y compris l'examen de la mise au point d'un code de conduite des médias.** Les médias peuvent jouer un rôle vital en aidant les électeurs à prendre des décisions informées lors du vote. Alors que de nombreux médias imprimés algériens semblaient embrasser ce point de vue, la télévision et la radio publique ainsi que la presse écrite partisane ont clairement tenu un agenda différent. Les médias devraient éviter de faire l'écho des points de discussion de certains partis politiques en vue de bâtir leur réputation en tant qu'agent neutre dont le seul intérêt est d'informer les citoyens.



*Une femme examine les affiches de la campagne au cours de la période de silence de trois jours avant les élections.*

#### Aux organisations de la société civile:

15. **Continuer de surveiller les processus électoraux, tout en plaidant pour l'accréditation officielle d'observateurs citoyens des élections.** Alors que de nombreux partis et des citoyens ont critiqué les organisations de la société civile comme partisans et incapables de présenter une perspective impartiale sur l'ensemble du processus électoral, l'expérience de l'Observatoire montre que les citoyens algériens peuvent jouer un rôle unique et constructif comme observateurs indépendants. Les groupes de citoyens doivent faire pression pour la reconnaissance officielle, en référence aux

normes et standards internationaux. Ils devraient également prendre des mesures pour renforcer leur capacité de surveillance des processus électoraux avec efficacité et professionnalisme afin qu'ils puissent jouer un rôle plus important pour assurer la transparence et la crédibilité des futures élections en Algérie. Les élections municipales prévues plus tard cette année et les élections présidentielles prévues en 2014 représentent de bonnes occasions pour commencer cet exercice.

16. **Sensibiliser les électeurs et encourager le débat public afin de faciliter la participation du public lors des prochaines élections.** En tant que groupes neutres distincts du gouvernement ou de tout parti politique, les organisations indépendantes de la société civile peuvent également jouer un rôle important en fournissant des informations crédibles aux citoyens sur le processus de vote. En outre, ces groupes peuvent jouer un rôle important dans la promotion des discussions et des débats sur des questions politiques cruciales en jeu dans les élections. Les groupes marginalisés, en particulier les handicapés, les analphabètes, les femmes et les jeunes, pourraient bénéficier d'efforts ciblés de mobilisation des électeurs afin de faciliter une plus grande participation aux élections futures. Toutefois, le taux de participation limitée dans tous les segments de la société donne à penser que plus de travail de sensibilisation des électeurs et d'engagement pourraient bénéficier à tous les Algériens.

### **Déclaration de la Délégation internationale d'évaluation pré-électorale des élections parlementaires Algériennes 2012**

**Alger, 5 Avril 2012**

A l'invitation du gouvernement algérien, le National Democratic Institute (NDI) a envoyé une délégation d'évaluation pré-électorale du 31 Mars au 5 Avril dans le cadre d'une mission internationale d'observation des élections parlementaires du 10 Mai en Algérie. Les objectifs de la délégation étaient d'exprimer le soutien de la communauté internationale pour la gouvernance démocratique et des élections pluralistes en Algérie, ainsi que de présenter aux Algériens et à la communauté internationale un rapport impartial et exact sur le processus électoral.

La délégation comprenait: Carole James, membre de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique (Canada); Irena Hadziabdić, présidente de l'Association européenne des administrateurs des élections (Bosnie-Herzégovine); Anis Ghodbane, vice-président des communications pour l'Association Tunisienne pour l'Eveil Démocratique (Tunisie), Sarah Johnson, directeur adjoint du programme démocratie au Centre Carter (États-Unis), et Jeffrey England, directeur résident du NDI au Maroc (États-Unis).

Dans le cadre de leur mission, les membres de la délégation se sont réunis à Alger avec des représentants de partis politiques et des candidats indépendants ; des responsables du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Affaires Etrangères ; les commissions spéciales composées de magistrats et de représentants des partis chargés par loi, respectivement, de la supervision et de la surveillance des élections ; les dirigeants de groupes de droits de l'homme, des organisations de femmes et d'autres organisations civiques ; des universitaires ; des blogueurs et représentants des media ainsi que des représentants de la communauté internationale. Les membres de la délégation ont également visité les wilayas de Chlef et de Tizi Ouzou pour rencontrer des membres de la Commission Nationale de Supervision des Elections, des candidats, des dirigeants de partis politiques, et d'autres militants.

Cette évaluation pré-électorale fait partie de la mission globale du NDI d'observation électorale internationale. À la mi-avril, le NDI a l'intention d'envoyer une équipe de sept observateurs à long terme qui continuera d'observer la période pré-électorale, la campagne électorale, le jour du scrutin, et la période post-électorale immédiate dans tout le pays, y compris l'annonce des résultats et le traitement des plaintes électorales.

Cette délégation ne cherche ni à s'ingérer dans le processus électoral, ni de rendre une évaluation finale du processus électoral. Tous les aspects de l'évaluation ont été menés en conformité avec la législation algérienne et selon les normes internationales d'observation des élections énoncées dans la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections. Toutes les recommandations sont faites dans l'espoir de soutenir et de renforcer les processus et les institutions démocratiques de l'Algérie.

Le NDI et la délégation pré-électorale apprécient l'hospitalité, l'ouverture et la franchise de tous ceux qui ont participé à l'évaluation. La délégation est reconnaissante envers le gouvernement et le peuple Algérien pour l'invitation à observer ce processus important.

## **Résumé**

Le 10 mai, les Algériens éliront une nouvelle chambre basse du parlement lors des élections que certains dans le pays qualifient comme une étape cruciale au début d'un processus de réforme politique à long terme. Le Président Abdelaziz Bouteflika a déclaré que le nouveau parlement jouera un rôle important pour façonner un processus de réforme constitutionnelle prévue au cours de l'année prochaine—un processus dans lequel la législature n'a pas participé auparavant. Conscient des nouvelles pressions et des attentes accrues posées par les récents événements dans la région, le gouvernement algérien a introduit plusieurs nouvelles mesures visant à promouvoir une plus grande transparence dans ces élections. Toutefois, les citoyens ont pendant des années mis peu de foi dans l'urne ou dans la capacité des élus à produire un changement réel. Les Algériens aspirent à une véritable réforme, mais semblent sceptiques que les nouvelles mesures puissent accroître la transparence de la compétition ou de produire un organe plus crédible capable d'influer de manière significative sur le processus de réforme. À environ cinq semaines des élections, la délégation estime que quelques mesures peuvent être prises pour combler les lacunes, promouvoir l'ouverture, et renforcer la confiance du public dans ces élections et dans le processus politique de l'Algérie de façon plus générale.

Lors de la préparation de ces élections, le gouvernement algérien a révisé plusieurs éléments du cadre juridique électoral et a apporté d'autres modifications qui ont le potentiel d'améliorer la transparence du processus. Bien que l'ensemble de ces changements soient positifs et mettent le cadre électoral en Algérie plus en ligne avec les meilleures pratiques internationales, l'impact final de ces changements sera déterminé dans leur application. En Janvier, une nouvelle loi électorale a institué une Commission Nationale de Surveillance des Elections, composée de représentants des partis politiques mandatés pour observer le processus électoral et relever toute infraction à une nouvelle Commission Nationale de Supervision des Elections, composée de magistrats chargés de faire respecter la loi électorale. Cette loi exige que le dépouillement des voix se fait dans le bureau de vote et publiquement, que le décompte des voix doit être affiché dans le bureau de vote, et que des copies des résultats doivent être remis aux représentants des candidats. L'invitation des observateurs internationaux et les quotas pour la représentation des femmes

sur les listes de candidats des partis et dans la distribution des sièges peuvent être considérées comme des indicateurs de plus de volonté politique d'organiser des élections plus ouvertes et compétitives. Dans ce contexte, les partis se préparent pour la période de campagne électorale à venir avec une énergie renouvelée, et ont exprimé à la délégation une croyance quasi universelle en l'importance de ces élections pour le processus de réforme démocratique en Algérie. Des représentants des partis politiques ont noté le rôle des partis dans l'élaboration des programmes électoraux plus significatifs qui pourraient inspirer une plus grande participation et décourager la fraude.

Au même temps, d'autres aspects du processus électoral tels qu'ils sont arrêtés actuellement paraissent être en deçà des aspirations citoyennes pour un processus plus transparent à même de donner lieu à des résultats plus crédibles. Les acteurs politiques ont fait remarquer qu'un nombre de textes réglementaires et de procédures restent vagues ou même imprécis et que les autorités chargées des élections ont été lentes quant à leurs réponses aux demandes de clarifications. Pendant plusieurs discussions, la délégation a eu à écouter à des plaintes concernant l'efficacité de la commission des partis politiques et de l'indépendance des magistrats de la commission de supervision. En dépit du fait qu'à certains égards ces deux commissions sont similaires aux institutions qui ont existé dans le passé, elles ont été mises en place récemment et font face à d'énormes défis d'autant plus qu'elles cherchent à bien définir le rôle qui leur est assigné dans le processus électoral. De même, la délégation a eu des échos de cas d'irrégularité dans l'opération d'inscription d'électeurs au fichier électoral et a eu à écouter des électeurs et des partis politiques se plaindre des difficultés auxquelles ils font face concernant l'accès au fichier électoral à des fins de vérification. Jusque-là aucune disposition n'a été prise pour l'accréditation d'observateurs non-partisans nationaux appartenant à la société civile algérienne, et ce en dépit de la demande qu'ils ont exprimée et du fait que le gouvernement algérien ait invité des observateurs internationaux. Il faut remarquer que l'opération de consolidation des résultats constitue un domaine où la présence d'observateurs pourrait s'avérer particulièrement utile. En effet, cette opération n'est ouverte jusqu'à présent ni aux observateurs des partis politiques ni à ceux de la société civile.

Bien que liée à de plus grandes questions structurelles, bon nombre de défis immédiats à la crédibilité de ces élections sont le résultat de la confusion entourant les révisions du cadre électoral, en particulier les dispositions et les institutions nouvellement ajoutées. Ces défis ne sont pas inattendus étant donné que les modifications apportées aux lois ont été adoptées il y a moins de trois mois, et peuvent être atténués à travers une série de mesures relativement simple. Même à ce stade tardif, les autorités algériennes et d'autres acteurs peuvent prendre plusieurs mesures pour plus de transparence, ce qui pourrait encourager une plus grande participation des électeurs et promouvoir la confiance en ces élections. De telles mesures peuvent inclure ce que suit:

1. Les autorités devraient ouvrir tout le processus de dépouillement et de consolidation des voix à tout type d'observateurs, y compris des observateurs nationaux, des représentants des partis politiques, et des observateurs internationaux, pour dissiper toute préoccupation quant à la manipulation que cette étape du processus est susceptible de connaître.

2. Les autorités en charge de l'organisation des élections devraient permettre à la société civile algérienne d'organiser des initiatives d'observation, clarifier le processus d'accréditation, et diffuser largement l'information et dans les meilleurs délais.
3. Les partis politiques et les citoyens devraient profiter des opportunités pour maximiser la transparence, par exemple en assistant au dépouillement des bulletins de vote et à la publication des résultats dans les bureaux de vote.
4. Les réglementations en suspens devraient être publiées et les ambiguïtés de procédures clarifiées aussi rapidement que possible par les autorités chargées des élections, en partenariat ouvert avec les Commissions Nationales de Surveillance et de Supervision des Elections.
5. Les autorités chargées des élections doivent préciser comment la répartition des sièges sera faite pour les femmes afin d'assurer que les résultats proportionnels prévus par la loi sont distribués d'une manière équitable.
6. Les partis politiques devraient s'efforcer de gagner la confiance des électeurs par des plates-formes responsives et des efforts de sensibilisation, ainsi que de maximiser la participation des jeunes et des femmes dans les campagnes électorales.

## **Le contexte électoral**

Une évaluation complète de toute élection doit examiner tous les aspects du processus électoral, y compris les informations de la période pré-électorale, le jour du scrutin, et la période post-électorale immédiate. Le contexte politique dans lequel les prochaines élections législatives auront lieu est aussi important que leurs résultats, ainsi que les préparatifs aux élections ou même les événements de la journée du scrutin. Par-delà les frontières de l'Algérie, les mouvements populaires du printemps arabe ont suscité des attentes des Algériens de leurs dirigeants politiques. De l'intérieur du pays, la lutte des Algériens contre le colonialisme et la « décennie noire » des années 1990, ainsi que les structures politiques et les procédures décisionnelles, influent également sur le processus électoral et ses résultats. Une évaluation globale doit aussi tenir compte de ces facteurs afin d'évaluer la mesure dans laquelle le processus électoral sera capable de répondre—et sera perçu répondre—aux attentes et aspirations des Algériens. Vu sous cet angle, ce processus électoral peut être considéré comme l'un des tests les plus importants de la volonté du gouvernement algérien de permettre l'existence d'un véritable pluralisme politique, et de ses larges intentions que le pays se dirige vers des réformes constitutionnelles promises.

Bien que l'expérience historique de l'Algérie se distingue de ses voisins à bien des égards, le pays n'est pas à l'abri des demandes pour une plus grande transparence, responsabilisation, et liberté politique qui ont

caractérisé l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient l'année passée. En répondant à de nouvelles pressions et aux attentes populaires, le président Bouteflika a promis, en Avril 2011, de nouvelles révisions constitutionnelles et des réformes radicales. En combinaison avec des concessions économiques et des mesures sécuritaires répressives, le lancement d'un processus de réforme non encore terminé a réussi à juguler trois mois de manifestations politiques à travers le pays, mais a largement échoué à répondre aux aspirations populaires pour plus d'espace politique et de sécurité économique. La participation aux élections parlementaires à venir donnera une indication importante des vues des Algériens sur les réformes prévues, ainsi que sur le degré d'engagement des citoyens dans les processus électoraux et politiques.

Ces élections, bien que régulièrement programmées, ont pris une nouvelle importance dans le contexte du printemps arabe et des efforts d'une nouvelle réforme de l'Algérie. Le président Bouteflika a déclaré que le Parlement—qui sera élargi à 462 membres au lieu de 389 actuellement—jouera un rôle clé dans le façonnement d'un processus de révision constitutionnelle prévue. Reconnaisant les enjeux les plus élevés, le gouvernement a également pris de nouvelles mesures—y compris l'invitation des observateurs internationaux, la reconnaissance de nouveaux partis politiques, des révisions au cadre juridique—destinés à démontrer son engagement à organiser des élections transparentes et compétitives. Dans un discours en Décembre 2011, le Président Bouteflika a déclaré que les élections « se tiendront dans un pluralisme sans précédent », avec la participation de nouveaux partis politiques et des efforts pour faire participer les citoyens à travers une campagne de sensibilisation dirigé par le gouvernement envers les électeurs. Les organisations multilatérales invitées à envoyer des observateurs comprennent l'Union Africaine, la Ligue Arabe, l'Union Européenne, les Nations Unies et l'Organisation de la Conférence Islamique. Le NDI et le Centre Carter sont les seuls organisations non gouvernementales à avoir reçu des invitations. En revanche, si les groupes algériens de la société civile ont exprimé un intérêt dans l'observation des élections, aucune des organisations locales n'a encore reçu l'accréditation.

A noter également le fait que les élections de Mai auront lieu dans un cadre réglementaire révisé. La nouvelle loi électorale, promulguée en Janvier, comprend la création de nouvelles institutions, les Commissions Nationales de Surveillance et de Supervision des Elections, visant à plus de confiance du public dans l'intégrité du processus, bien que des institutions similaires ont existé dans le passé. La nouvelle loi a conservé des articles stipulant que les bulletins de vote doivent être comptés au bureau de vote et devant les représentants des partis et les électeurs présents, et que les résultats doivent être affichés publiquement au bureau de vote. Une loi révisée sur les partis politiques codifie les procédures de demande d'agrément des partis, et une nouvelle loi sur la participation des femmes définit les quotas pour les femmes dans les listes de candidats des partis. Les dispositions de chaque loi ont fait l'objet de grands débats au parlement et dans la presse dans les mois qui ont précédé leur promulgation, mais peut-être aucune n'a été aussi durement critiquée comme la loi révisée sur les associations, qui impose des contraintes strictes sur les groupes indépendants qui pourraient jouer un rôle important pour défendre la crédibilité des élections.

Les prochaines élections seront un test important aussi bien des mesures récentes de réforme du gouvernement et de sa capacité à inspirer la confiance de l'électorat. L'histoire récente de l'Algérie comprend de nombreuses élections en proie à la fraude, et les citoyens semblent hésitants à adopter l'urne comme un moyen efficace de changement politique. Cependant, comme a déclaré un analyste politique algérien à la délégation, « les citoyens sont toujours en attente » pour de grands changements qui donneront de la légitimité aux élections. Durant la dernière décennie, les taux de participation ont toujours été faibles, avec l'abstention de plus de 50 pour cent des électeurs inscrits dans les deux dernières élections législatives, en 2002 et 2007. La fréquence des boycotts et des taux élevés de vote invalides (au moins 10 pour cent en 2002 et 2007) soulignent également un désenchantement populaire considérable. Le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) a déjà annoncé sa décision de boycotter les élections de 2012, et le mois dernier une coalition importante de partis islamistes a déclaré son intention d'encourager leurs supporters à boycotter les élections si des indications significatives de fraude sont relevées dans le période pré-électorale. Des appels infructueux par certains partis ces derniers mois pour installer une administration neutre intérimaire pour gérer les élections reflètent les faibles attentes en matière d'intégrité des élections. Alors que le Front des Forces Socialistes (FFS), un parti d'opposition laïque qui a boycotté toutes les élections nationales depuis 15 ans, a entamé les préparatifs pour la participation aux élections de Mai, il a aussi mentionné, cette semaine, la possibilité d'un boycott renouvelée.

Certains aspects spécifiques du contexte électoral des élections parlementaires de 2012 sont discutés ci-dessous.

**Cadre juridique :** Les révisions apportées à la loi électorale et aux autres lois pertinentes en Janvier 2012 ont laissé le système électoral relativement inchangé. La loi électorale révisée maintient le système de représentation proportionnelle avec le plus fort reste et des circonscriptions plurinominales.<sup>1</sup> Elle conserve également le seuil minimal pour gagner des sièges au parlement à cinq pour cent des listes de la circonscription. La délégation n'a entendu, des partis politiques ou d'autres acteurs avec lesquels elle s'est réunie, aucune critique ni de préoccupations majeures concernant le type de système électoral ou le seuil. Plusieurs partis ont fait le point sur le fait que, en combinaison avec le grand nombre de partis politiques concurrents (au nombre de 44 pour ces élections), ce système conduit naturellement à une législature éclatée, ce qui contribue à la faiblesse du parlement. La complexité de la répartition des votes et le fait qu'elle produit intrinsèquement des résultats autres que ceux prévus pourraient également contribuer à des malentendus et des soupçons chez les citoyens.

Pratiquement tous les acteurs que le NDI a rencontré ont noté que les lois révisées relatives aux élections législatives en tant que telles ne posent aucun problème, même si elles restent ambiguës sur certains aspects.

<sup>1</sup> Selon la méthode du plus fort reste ; les sièges sont effectivement distribués en deux tours : d'abord les sièges sont attribués aux partis politiques qui ont atteint le quota électoral, qui est défini selon la méthode de Hare puisque le nombre total des voix est divisé par le nombre total des sièges. Le quota est ensuite soustrait de ces totaux des voix des partis. Ensuite, tous les partis ayant des voix au dessus du seuil légal sont attribués les sièges en fonction de qui a le plus grand nombre de voix (ou « plus fort reste ») jusqu'à ce que tous les sièges sont attribués. Le système algérien est un système de liste fermée, ce qui signifie que chaque parti fixe l'ordre des candidats dans la liste.

Cependant, selon la plupart de ces acteurs, c'est l'application des éléments au sein de la loi qui semble manquer. Plusieurs partis politiques ont noté qu'un grand nombre de règlements ou de directives stipulées dans la loi doivent encore être promulgués ou clarifiés. Si plus de confiance doit être donnée au système, ces règlements doivent être rapidement finalisés et largement diffusés. La société civile et de nombreux partis politiques ont exprimé le regret que ni les révisions juridiques, ni l'élaboration de textes d'application n'ont eu lieu à travers un processus de consultation ouvert et inclusif. Le choix de renoncer à une approche collaborative suscite des inquiétudes et renforce les perceptions du public que les processus décisionnels sont comme avant, au lieu d'être dans un nouvel esprit de réforme.

*Listes des candidats* : Selon les responsables en charge des élections, au 26 Mars, dernier délai, plus de 25.800 candidats se sont inscrits sur plus de 2.050 listes, environ deux fois plus qu'en 2007. Parmi ces candidats, 7.500 environ sont des femmes, en conformité avec la nouvelle loi qui fixe le nombre minimum de candidatures féminines sur la base de la taille des circonscriptions, sans préciser toute exigence pour le cas où elles doivent être placées sur les listes.<sup>2</sup> Bien qu'en théorie, la loi pourrait obliger les parties à avancer automatiquement les femmes sur les listes, la délégation a été incapable de déterminer comment les autorités pourraient appliquer cette disposition, en particulier au sein d'un système de représentation proportionnelle avec le plus fort reste. Les points de vue des différents acteurs, allant de partis politiques aux organisations de femmes, ont démontré des interprétations contradictoires et ont souligné leur propre confusion sur les ambiguïtés.

Selon certains responsables, seulement 58 de plus de 2.000 listes de candidats ont été rejetés. Toutefois, la délégation a entendu de nombreux cas de candidats indépendants qui éprouvent des difficultés d'inscription, souvent en raison du grand nombre de signatures exigées et de documents justificatifs requis. Faute d'une structure de parti sur lequel s'appuyer, beaucoup n'ont pu surmonter les défis bureaucratiques considérables et, dans plusieurs cas, ils ont suggéré que les autorités ont créé des obstacles supplémentaires à la soumission de leurs listes.

**Administration électorale** : La quasi-totalité des acteurs rencontrés par la délégation ont noté qu'ils s'attendent à des préparatifs matériels techniquement sains et professionnels pour les élections. Bien que le ministère de l'Intérieur reste responsable de l'administration générale des élections, la création par la loi électorale de plusieurs commissions a, apparemment, relevé le Ministère de la plupart des fonctions quotidiennes de la supervision administrative, même si elles restent à peu près semblable aux institutions précédentes. La Commission Nationale de Surveillance des Elections est composé de représentants de tous les partis politiques et des candidats aux élections ; elle est responsable de l'identification des infractions et de les signaler à la Commission Nationale de Supervision des Elections. Cette seconde institution,

---

<sup>2</sup> Conformément à l'article 2 de la loi organique n° 12-03, on a : 20 pour cent pour les circonscriptions de quatre sièges ; 30 pour cent pour cinq sièges ou plus ; 35 pour cent pour 14 sièges ou plus ; 40 pour cent pour 32 sièges ou plus ; 50 pour cent pour les sièges de la communauté nationale à l'étranger.

composée de 316 magistrats, est chargée de superviser le processus électoral et de faire respecter la loi électorale. Les magistrats, tant au niveau national que régional, considèrent le rôle de leur commission comme étant purement technique et limité à une simple application de la réglementation électorale élaboré par le ministère. La mise en place de ces commissions importantes si tard dans le processus électoral—après la clôture de la période d'inscription des électeurs—les a empêché de superviser les étapes clés du processus, tels que l'inscription des électeurs et des candidats, et leur a imposé de difficultés organisationnelles en cherchant à définir leurs rôles.

Beaucoup de ceux que le NDI a rencontré ont exprimés des doutes sur la neutralité de l'administration électorale. En particulier, de nombreux acteurs doutent de l'indépendance des présidents des bureaux de vote et des magistrats au sein de la Commission Nationale de Supervision des Elections ainsi que les commissions administratives qui y sont associées au niveau régional et local. Certains chefs de partis ont exprimé leur scepticisme quant à la capacité de ce petit nombre de magistrats de superviser quelque 45.000 bureaux de vote à travers l'Algérie, même avec le soutien logistique des autorités locales. Bien que n'étant pas possible avant les élections de Mai, la mise en place future d'une commission électorale indépendante habilitée à interpréter et à réglementer le cadre juridique électoral pourrait atténuer les préoccupations populaires au sujet de la neutralité de l'administration électorale, pour plus de confiance du public dans l'intégrité des élections.

*Fichier électorale* : Le fichier électoral pour les élections de 2012 est basé sur un registre qui est mis à jour annuellement. Selon la nouvelle loi, qui prend l'initiative positive de limiter le rôle direct du ministère, la commission locale supervisée par un juge désigné et composée du président de l'assemblée populaire communale et des électeurs de la commune est responsable du processus de révision. Le Ministère de l'Intérieur a organisé une révision extraordinaire du fichier électoral pour une période de 10 jours en Février. Certains partis politiques et les autorités algériennes ont fait des efforts pour encourager l'inscription des électeurs.

Le fichier électoral reste l'un des plus importants domaines de préoccupation pour la plupart des partis politiques et des associations de la société civile rencontrées par la délégation. Au cours de différentes discussions, plusieurs acteurs ont noté que le nombre de personnes inscrites au niveau nationale a augmenté sans explication par quatre millions de personnes de plus qu'en 2009. De même, ces mêmes acteurs ont souligné leurs inquiétudes sur l'inscription des forces de sécurité, en notant que certains soldats ont été inscrits dans leurs communes d'origine ainsi que ceux de leurs affectations. Bien que certains partis aient indiqué qu'ils avaient reçu des copies de lu fichier électoral révisé pour leur permettre de le vérifier, d'autres ont indiqué qu'ils ne l'avaient pas encore reçu à cinq semaines seulement des élections. Certains partis que la délégation a rencontré ont noté que les listes qu'ils ont reçu ne contenaient que des informations limitées, comme seulement les noms et prénoms des électeurs. Dans le passé, selon leurs dires, ces listes avaient été ventilées seulement au niveau des wilayas et rendues en format électronique lecture seule contenant des centaines de milliers de noms, ce qui les rend pratiquement inutile au niveau des circonscriptions électorales.

*Transparence du processus de dépouillement* : Beaucoup d'acteurs politiques ont noté que le dépouillement des votes au niveau du bureau de vote et le centre de vote est un processus transparent et ouvert. La loi exige que le décompte des voix ait lieu dans le bureau de vote et qu'il soit ouvert au public. Les autorités rencontrées par la délégation ont souligné que cela signifie que tout électeur peut assister au dépouillement dans le bureau de vote où il est enregistré, et qu'un nombre limité de représentants des partis politiques peuvent y assister, à la discrétion du président du bureau. La délégation du NDI a entendu des messages contradictoires au sujet des droits des partis politiques et des citoyens à observer la consolidation des résultats au niveau de la municipalité et de la wilaya et leur transfert au niveau national. Alors que les autorités électorales le décrivent comme un processus purement technique de transcription des chiffres, la société civile et plusieurs groupes d'opposition soutiennent que c'est à ce stade où se produit le plus de manipulation des résultats. De nombreux acteurs ont interprété la nouvelle loi électorale comme interdisant toute observation à ce stade par des représentants des partis, des citoyens ou des membres des différentes commissions de surveillance ou de supervision. Pourtant, dans certains cas, les magistrats ont suggéré que ce processus, comme ceux du bureau de vote et des centres de vote, sera publique.

Clarifier les procédures afin d'éliminer une telle confusion demeure impératif. Plus important encore, l'ouverture du processus à l'observation à tous les niveaux serait un moyen relativement simple et efficace pour encourager la transparence et ainsi la confiance dans les résultats des élections. Cependant, si les autorités ne parviennent pas à prendre de telles mesures, l'application de la disposition légale exigeant l'affichage du décompte des voix, et la vigilance des partis et des groupes de citoyens à avoir accès à cette information, pourraient aider à assurer un minimum de précision dans le processus de compilation qui suivra.

**Partis politiques:** Quarante-quatre partis sont en compétition dans les élections du 10 Mai, plus de 20 de ces partis ont eu leurs agréments en Janvier et Février. Un certain nombre de partis d'opposition y participent dont le FFS qui a boycotté les deux dernières élections législatives, alors qu'au moins un parti d'opposition, le RCD, a appelé au boycott. Avant le lancement, le 15 Avril, de la période de campagne électorale, la délégation a vu la preuve de nombreux partis en train de planifier leurs campagnes, en particulier au niveau local.

En principe la nouvelle loi électorale donne aux partis politiques un canal de communication et de résolution des préoccupations sous la forme de la Commission Nationale de Surveillance des Elections, composé de représentants de tous les partis politiques rivaux et des listes de candidats indépendants. La commission, qui a des structures parallèles au niveau national, au niveau de la wilaya, et au niveau des communes, est chargée de surveiller le respect de la loi électorale et les règlements par les différents acteurs. Elle coordonne également une variété d'éléments impliquant des partis politiques, tels que la répartition de l'accès équitable aux médias publics, l'attribution des espaces publics désignés pour la campagne électorale, et la coordination des représentants des partis dans les bureaux de vote et les centres de vote.

Bien qu'elle soit un mécanisme potentiellement constructif pour représenter les partis politiques dans les discussions sur les questions électorales et défendre les droits des partis politiques dans leur ensemble, la commission a eu peu de temps pour s'organiser et, étant donné le grand nombre de partis représentés, la coordination et la prise de décision semblent être des défis à révéler. En outre, la commission n'a aucun pouvoir d'exécution des procédures électorales et ne peut que référer ces questions aux magistrats et au Ministère de l'Intérieur. Lors de la visite de la délégation, les relations tendues entre ces organismes ont été mises en évidence par la question de savoir si l'Algérie doit utiliser un bulletin de vote unique ou plusieurs. Un bulletin de vote unique a été utilisé pendant plusieurs décennies après l'indépendance, et est favorisée par la commission des partis, qui a estimé que ce mode minimiserait la fraude. Les élections plus récentes ont utilisées des bulletins de vote multiples, et le Ministère de l'Intérieur avait choisi de maintenir ce système malgré les inquiétudes qu'il favorise l'achat de voix. La commission des partis a suspendu temporairement ses activités plusieurs fois dans les dernières semaines à cause du refus du Ministère de l'Intérieur de répondre à ses recommandations. Cette semaine, le ministère a officiellement décliné la recommandation de la commission sur le bulletin de vote, soulignant encore le sentiment des partis politiques que les autorités électorales ne sont pas réceptives à leurs demandes. Les membres de la commission de surveillance ont noté que des 20 questions qu'ils avaient soulevées sur les précisions de procédure, trois seulement avaient été traitées.

**La participation électorale:** Avec quelques exceptions notables, ceux que la délégation a rencontré ont reconnu le faible niveau de confiance des Algériens et l'apathie générale à l'égard des élections. Beaucoup ont émis l'hypothèse que, malgré les efforts consentis pour améliorer le processus, il y aurait un faible taux de participation. L'histoire récente de l'Algérie suggère que ce sera probable; le taux officiel de participation lors des dernières élections législatives, en 2007, a été de 35,6 pour cent seulement, avec un taux élevé de bulletins nuls de plus de 14 pour cent. Peu de personnes que la délégation a rencontré s'attendent à voir un taux de participation significatif parmi les jeunes Algériens, qui représentent une écrasante majorité du pays. La dernière fois que les jeunes ont joué un rôle majeur dans la détermination d'un résultat électoral a été durant l'ouverture politique de l'Algérie de 1988 à 1991, lorsque les jeunes sont venus en force pour émettre des votes de protestation contre le parti au pouvoir, précipitant une des retombées politiques que les dirigeants Algériens sont réticents à répéter. Aujourd'hui, comme un jeune militant a déclaré à la délégation, les jeunes ne voient que de « vieux visages » sur les listes de candidature, même ceux des partis nouvellement agréés. D'autres ont déclaré à la délégation que les partis existants et les candidats n'ont pas la capacité de répondre à leurs préoccupations, notamment économiques.

Au milieu de vagues promesses d'un rôle plus significatif dans un processus de révision constitutionnelle promise, il reste à savoir pour les électeurs si le nouveau parlement aura vraiment plus de pouvoir que ses prédécesseurs relativement soumis. Ces questions, associées à des doutes quant à la transparence et la crédibilité du processus électoral lui-même, renforcent l'apathie populaire. Les partis politiques ont la possibilité de récupérer au moins un certain soutien par le biais d'une sensibilisation efficace des électeurs

et de présenter des programmes plus directement liés aux préoccupations de la population et aspirations à la réforme au cours de la période de campagne électorale, mais pour un changement fondamental dans la perception du public des élections, il faudra que les autorités prennent rapidement des mesures pour rendre le processus plus transparent.

**Observation des élections:** La délégation loue le gouvernement algérien pour avoir invité un plus large profil d'observateurs internationaux que ce qu'il a été dans le passé, tels que les organisations internationales non-gouvernementales, qui est devenu une pratique courante au niveau international et dans la région d'Afrique du Nord. Un certain nombre de citoyens, organisations de la société civile et les partis politiques rencontrés par le NDI croient que la présence d'observateurs étrangers contribuera à décourager certaines fraudes qui ont caractérisé les élections précédentes en Algérie. Bien que les autorités aient indiqué qu'ils prévoient plus de 500 observateurs internationaux, les critères et les processus d'accréditation n'ont pas encore été mis à disposition.

Paradoxalement, bien que le gouvernement ait encouragé l'observation internationale, la surveillance par les organisations de la société civile algérienne est découragée, même si elle pourrait inspirer une plus grande confiance de la population dans le processus électoral. Comme un certain nombre d'experts juridiques impliqués dans le processus ont déclaré à la délégation, tandis que les autorités n'ont pas autorisé des initiatives d'observation de la société civile, la loi n'interdit pas expressément une telle action importante. L'observation par des organisations nationales est devenue une pratique relativement répandue et commune dans le monde entier. Les élections en Algérie suivront un peu plus d'un mois le lancement, à l'Organisation des Nations Unies, de la Déclaration des Principes Internationaux pour l'Observation et la Surveillance Impartiales des Elections.<sup>3</sup> Cette déclaration établit les normes internationales pour l'observation des élections par les citoyens et a été développé par le Réseau Mondial d'Observateurs Nationaux (GNDEM), qui comprend 150 groupes membres provenant de 65 pays sur cinq continents.

Alors que le gouvernement algérien semble espérer bâtir la confiance dans le processus électoral à travers la mise en place des Commissions Nationales de Supervision et Surveillance des Elections, ces commissions font face à des questions fondamentales quant à leur indépendance et les limites de leur mandat. Ces questions les empêchent de jouer un véritable rôle d'observateurs indépendants en vérifiant la crédibilité et l'intégrité du processus électoral.

## Recommandations

Dans l'esprit de la coopération internationale et des valeurs démocratiques que nous partageons, la délégation propose respectueusement les recommandations suivantes:

---

<sup>3</sup> La déclaration est disponible sur le site [www.gndem.org/declaration-of-global-principles](http://www.gndem.org/declaration-of-global-principles)

1. Les autorités devraient ouvrir le processus de décompte des voix à tous les types d'observateurs, y compris les observateurs nationaux, des représentants des partis politiques, et les observateurs internationaux, même pour le processus de consolidation des résultats au niveau de la wilaya et au niveau national. Même si ces processus sont considérés comme purement administratifs ou étapes procédurales par les autorités électorales, la population peut les considérer comme une opportunité pour la manipulation.
2. Les autorités électorales devraient permettre à la société civile algérienne d'organiser des initiatives d'observation comme une contre balance aux mécanismes de contrôle des partis et de l'Etat. Le gouvernement devrait agir rapidement pour clarifier le processus d'accréditation, et devrait diffuser largement l'information et dans les meilleurs délais. En faisant, les autorités doivent faire preuve de souplesse surtout que les observateurs nationaux font face aux défis pratiques en matière de déploiement dans un tel délai très court et avec une expérience et des ressources limitées.
3. Les partis politiques et les citoyens devraient profiter des opportunités pour maximiser la transparence, par exemple en assistant au dépouillement des bulletins de vote et à l'affichage des résultats dans les bureaux de vote.
4. Les réglementations en suspens devraient être publiées et les ambiguïtés de procédure clarifiées aussi rapidement que possible par les autorités électorales, en partenariat ouvert avec les Commissions Nationales de Surveillance et de Supervision des Elections. Les décisions devraient être largement diffusées auprès des partis politiques, des autorités électorales locales, et d'autres acteurs. Elles devraient être mises à disposition gratuitement et expliquées aux électeurs par le biais d'Internet, de la presse écrite, la télévision et la radio.
5. Les autorités électorales doivent préciser le plus tôt possible et avant le jour du scrutin comment la répartition des sièges pour les femmes est faite afin d'assurer que les résultats proportionnels prévus par la loi sont atteints d'une manière équitable.
6. Les partis politiques devraient s'efforcer de gagner la confiance des électeurs par des plates-formes responsives et des efforts de sensibilisation, et de maximiser la participation des jeunes et des femmes dans les campagnes électorales.

## **Contacts**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : à Alger, Andrew Farrand au +213-555-994-016; à Washington, Barrie Freeman au +1-202-728-5482.

## ANNEXE B

### Participation par région

No.	Circonscription électorale	Electeurs inscrits	Votants		Suffrages exprimés	
			Nombre	Taux	Nombre	Taux
1	Adrar	190,346	123,282	64.77%	108,735	88.20%
2	Chlef	659,603	270,911	41.07%	216,025	79.74%
3	Laghouat	225,466	137,925	61.17%	118,103	85.63%
4	Oum El Bouaghi	379,503	169,736	44.73%	146,813	86.49%
5	Batna	587,243	226,790	38.62%	201,017	88.64%
6	Béjaïa	500,153	125,687	25.13%	112,208	89.28%
7	Biskra	405,592	198,223	48.87%	165,809	83.65%
8	Béchar	190,869	111,830	58.59%	87,742	78.46%
9	Blida	664,698	270,390	40.68%	198,649	73.47%
10	Bouira	482,897	164,559	34.08%	135,767	82.50%
11	Tamenghasset	113,325	66,888	59.02%	56,552	84.55%
12	Tébessa	413,868	211,405	51.08%	186,110	88.03%
13	Tlemcen	634,311	307,337	48.45%	245,552	79.90%
14	Tiaret	512,995	276,998	54.00%	227,722	82.21%
15	Tizi Ouzou	648,854	129,497	19.96%	115,518	89.21%
16	Alger	1,811,081	560,265	30.94%	442,058	78.90%
17	Djelfa	476,281	198,164	41.61%	166,655	84.10%
18	Jijel	389,404	169,067	43.42%	138,678	82.03%
19	Sétif	879,390	408,637	46.47%	320,684	78.48%
20	Saïda	225,736	111,117	49.22%	91,910	82.71%
21	Skikda	560,875	273,511	48.77%	218,324	79.82%
22	Sidi Bel Abbès	440,795	236,107	53.56%	182,471	77.28%
23	Annaba	428,677	216,071	50.40%	162,965	75.42%
24	Guelma	353,947	206,658	58.39%	175,857	85.10%
25	Constantine	573,763	225,066	39.23%	169,370	75.25%
26	Médéa	520,746	237,579	45.62%	185,758	78.19%
27	Mostaganem	441,832	210,061	47.54%	169,341	80.62%
28	M'Sila	553,380	278,574	50.34%	246,093	88.34%
29	Mascara	500,374	247,991	49.56%	197,690	79.72%
30	Ouargla	264,977	120,622	45.52%	104,807	86.89%
31	Oran	1,004,732	445,127	44.30%	331,122	74.39%
32	El Bayadh	166,527	101,514	60.96%	86,230	84.94%

33	Illizi	38,105	22,722	59.63%	19,423	85.48%
34	Bordj Bou Arréridj	379,311	195,306	51.49%	169,928	87.01%
35	Boumerdès	457,154	156,335	34.20%	120,678	77.19%
36	El Tarf	278,333	167,613	60.22%	139,722	83.36%
37	Tindouf	67,019	56,063	83.65%	47,971	85.57%
38	Tissemsilt	166,167	83,800	50.43%	68,692	81.97%
39	El Oued	278,397	117,422	42.18%	105,849	90.14%
40	Khenchela	213,202	119,433	56.02%	111,514	93.37%
41	Souk Ahras	299,916	149,784	49.94%	124,648	83.22%
42	Tipaza	397,088	198,383	49.96%	147,222	74.21%
43	Mila	465,421	209,004	44.91%	178,290	85.30%
44	Aïn Defla	444,810	189,060	42.50%	151,094	79.92%
45	Naâma	122,382	67,509	55.16%	55,170	81.72%
46	Aïn Témouchent	264,514	153,291	57.95%	119,809	78.16%
47	Ghardaia	195,982	100,705	51.38%	91,548	90.91%
48	Relizane	385,440	172,616	44.78%	142,658	82.64%
<b>Total National</b>		<b>20,655,481</b>	<b>9,196,635</b>	<b>44.52%</b>	<b>7,506,551</b>	<b>81.62%</b>
Zone 1 (Paris)		491,237	61,575	12.53%	56,536	91.82%
Zone 2 (Marseille)		312,682	45,646	14.60%	41,341	90.57%
Zone 3 (Tunis)		60,587	18,620	30.73%	16,433	88.25%
Zone 4 (Washington)		125,854	16,550	13.15%	14,118	85.31%
<b>Total Global</b>		<b>21,645,841</b>	<b>9,339,026</b>	<b>43.14%</b>	<b>7,634,979</b>	<b>81.75%</b>

Source: Proclamation du 15 mai 2012 du Conseil Constitutionnel. (Journal Officiel, N° 32, 26 mai 2012)

## Résultats par région

No.	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre de sièges
01	Adrar	5	Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Touat Elkobra	1
			Front El Moustakbal	1
02	Chlef	13	Front de Libération Nationale (FLN)	5
			Alliance Algérie Verte (AAV)	2
			Rassemblement Patriotique Républicain (RPR)	2
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Parti des Travailleurs (PT)	2
03	Laghouat	6	Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Front National des Indépendants pour la Concorde (FNIC)	1
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
			El Foursane	1
04	Oum El Bouaghi	8	Front de Libération Nationale (FLN)	8
05	Batna	14	Front de Libération Nationale (FLN)	8
			Etaassil	2
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Front National Algérien (FNA)	2
06	Béjaïa	12	Front des Forces Socialistes (FFS)	7
			Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
07	Biskra	9	Rassemblement National Démocratique (RND)	3
			Nour El Chebab A	3
			Front de Libération Nationale (FLN)	3
08	Béchar	5	Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Front National pour la Justice Sociale (FNJS)	1
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
			Mouvement El Infitah	1
09	Blida	13	Front de Libération Nationale (FLN)	7
			Ramz El Assil	2
			Front National Algérien (FNA)	2
			Parti des Travailleurs (PT)	2

10	Bouira	9	Front de Libération Nationale (FLN)	4
			Rassemblement National Démocratique (RND)	3
			Front des Forces Socialistes (FFS)	2
11	Tamenghasset	5	Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
			Front National pour la Justice Sociale (FNJS)	1
12	Tébessa	8	Front de Libération Nationale (FLN)	4
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Front des Forces Socialistes (FFS)	2
13	Tlemcen	12	Front de Libération Nationale (FLN)	10
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
14	Tiaret	11	Front de Libération Nationale (FLN)	11
15	Tizi Ouzou	15	Front des Forces Socialistes (FFS)	7
			Front de Libération Nationale (FLN)	4
			Rassemblement National Démocratique (RND)	3
			Parti des Travailleurs (PT)	1
16	Alger	37	Alliance Algérie Verte (AAV)	13
			Front de Libération Nationale (FLN)	10
			Parti des Travailleurs (PT)	7
			Front des Forces Socialistes (FFS)	4
			Rassemblement National Démocratique (RND)	3
17	Djelfa	14	Rassemblement National Démocratique (RND)	6
			Front de Libération Nationale (FLN)	6
			Alliance Algérie Verte (AAV)	2
18	Jijel	8	Union des Forces Démocratiques et Sociales (UFDS)	2
			Alliance Algérie Verte (AAV)	2
			Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Front National Algérien (FNA)	1
			Front pour la Justice et le Développement (El Adala)	1
19	Sétif	19	Front de Libération Nationale (FLN)	8
			Alliance Algérie Verte (AAV)	5
			Rassemblement National Démocratique (RND)	3
			Alliance Nationale Républicaine (ANR)	3
20	Saïda	5	Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Parti El Fedjr El Jadid (PFJ)	1
			Ahd 54	1
21	Skikda	11	Front de Libération Nationale (FLN)	5
			Rassemblement National Démocratique (RND)	3
			Parti des Travailleurs (PT)	2
			Front pour la Justice et le Développement (El Adala)	1

22	Sidi Bel Abbès	8	Front de Libération Nationale (FLN)	8
23	Annaba	8	Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Front National Démocratique (FND)	1
			Front pour la Justice et le Développement (El Adala)	1
			Parti des Travailleurs (PT)	1
			Mouvement Populaire Algérien (MPA)	1
24	Guelma	6	Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Mouvement National d'Espérance (MNE)	1
			Parti des Travailleurs (PT)	1
25	Constantine	12	Front de Libération Nationale (FLN)	5
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Front pour la Justice et le Développement (El Adala)	2
			Parti des Travailleurs (PT)	2
			Front des Forces Socialistes (FFS)	1
26	Médéa	11	Front de Libération Nationale (FLN)	5
			Rassemblement Algérien (RA)	2
			Alliance Algérie Verte (AAV)	2
			Parti des Jeunes (PJ)	2
27	Mostaganem	9	Front de Libération Nationale (FLN)	4
			Rassemblement National Démocratique (RND)	3
			Parti des Travailleurs (PT)	2
28	M'Sila	12	Alliance Algérie Verte (AAV)	3
			Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Front du Changement (FC)	2
			Parti El Fedjr El Jadid (PFJ)	2
29	Mascara	10	Front de Libération Nationale (FLN)	4
			Mouvement Populaire Algérien (MPA)	3
			Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
30	Ouargla	7	Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
			Mouvement National d'Espérance (MNE)	1
			Parti National pour la Solidarité et le Développement (PNSD)	1
			Parti El Fedjr El Jadid (PFJ)	1
			Parti El Karama	1
			Front de Libération Nationale (FLN)	1

31	Oran	18	Front de Libération Nationale (FLN)	12
			Rassemblement National Démocratique (RND)	3
			Parti des Travailleurs (PT)	3
32	El Bayadh	5	Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
			Front du Changement (FC)	1
			Parti El Fedjr El Jadid (PFJ)	1
			Front de Libération Nationale (FLN)	1
33	Illizi	5	Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Parti National pour la Solidarité et le Développement (PNSD)	1
			Ahd 54	1
34	Bordj Bou Arréridj	8	Front de Libération Nationale (FLN)	4
			Front des Forces Socialistes (FFS)	2
			Indépendante "G"	2
35	Boumerdès	10	Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Front des Forces Socialistes (FFS)	3
			Elwatania	1
			Front du Changement (FC)	1
36	El Tarf	5	Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Front pour la Justice et le Développement (El Adala)	1
			Parti des Travailleurs (PT)	1
37	Tindouf	5	Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Parti du Renouveau Algérien (PRA)	1
38	Tissemsilt	5	Rassemblement National Démocratique (RND)	2
			Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Mouvement Populaire Algérien (MPA)	1
39	El Oued	8	Alliance Algérie Verte (AAV)	6
			Front de Libération Nationale (FLN)	2
40	Khenchela	5	El Wihda	3
			Parti Ennour El Djazairi (PED)	2
41	Souk Ahras	6	Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
			Front pour la Justice et le Développement (El Adala)	1
			Parti El Karama	1
42	Tipaza	7	Front de Libération Nationale (FLN)	5
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Front National pour la Justice Sociale (FNJS)	1

43	Mila	10	Rassemblement National Démocratique (RND)	3
			Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Mouvement des Citoyens Libres (MCL)	1
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
			Ahd 54	1
			Front pour la Justice et le Développement (El Adala)	1
44	Aïn Defla	10	Front de Libération Nationale (FLN)	5
			Front National Algérien (FNA)	3
			Parti National pour la Solidarité et le Développement (PNSD)	2
45	Naâma	5	Front de Libération Nationale (FLN)	3
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
46	Aïn Témouchent	5	Front de Libération Nationale (FLN)	2
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Alliance Algérie Verte (AAV)	1
			Al Afak	1
47	Ghardaia	5	El Wihda Wa Etadaoul	1
			Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Front National Algérien (FNA)	1
			El Wafa Wa Tawassol	1
			Front de Libération Nationale (FLN)	1
48	Relizane	10	Front de Libération Nationale (FLN)	6
			Alliance Algérie Verte (AAV)	2
			Mouvement Populaire Algérien (MPA)	2
	Zone 1 (Paris)	2	Union des Forces Démocratiques et Sociales (UFDS)	1
			Front de Libération Nationale (FLN)	1
	Zone 2 (Marseille)	2	Front El Moustakbal	1
			Front de Libération Nationale (FLN)	1
	Zone 3 (Tunis)	2	Rassemblement National Démocratique (RND)	1
			Front de Libération Nationale (FLN)	1
	Zone 4 (Washington)	2	Front des Forces Socialistes (FFS)	1
			Front de Libération Nationale (FLN)	1
<b>Total</b>				<b>462</b>

Source: Proclamation du 15 mai 2012 du Conseil Constitutionnel, ajusté en fonction de ses décisions du 24 mai 2012. (Journal Officiel, N° 32, 26 mai 2012)

## Resultats par parti/liste

No.	Parti/Liste	Nombre de Votes *	Pourcentage du Vote **	Sièges Obtenues ***	Pourcentage des Sièges
1	Front de Libération Nationale (FLN)	1,324,363	17.35%	208	45.02%
2	Rassemblement National Démocratique (RND)	524,057	6.86%	68	14.72%
3	Alliance Algérie Verte (AAV)	475,049	6.22%	49	10.61%
4	Front des Forces Socialistes (FFS)	188,275	2.47%	27	5.84%
5	Parti des Travailleurs (PT)	283,585	3.71%	24	5.19%
6	Listes indépendantes (voir liste détaillée ci-dessous)	671,190	8.79%	18	3.90%
7	Front National Algérien (FNA)	198,544	2.60%	9	1.95%
8	Front pour la Justice et le Développement (El Adala)	232,676	3.05%	8	1.73%
9	Mouvement Populaire Algérien (MPA)	165,600	2.17%	7	1.52%
10	Parti El Fedjr El Jadid (PFJ)	132,492	1.74%	5	1.08%
11	Front du Changement (FC)	173,981	2.28%	4	0.87%
12	Parti National pour la Solidarité et le Développement (PNSD)	114,372	1.50%	4	0.87%
13	Ahd 54	120,201	1.57%	3	0.65%
14	Alliance Nationale Républicaine (ANR)	109,331	1.43%	3	0.65%
15	Front National pour la Justice Sociale (FNJS)	140,223	1.84%	3	0.65%
16	Union des Forces Démocratiques et Sociales (UFDS)	114,481	1.50%	3	0.65%
17	Front El Moustakbal	174,708	2.29%	2	0.43%
18	Mouvement National d'Espérance (MNE)	119,253	1.56%	2	0.43%
19	Parti des Jeunes (PJ)	102,663	1.34%	2	0.43%
20	Parti El Karama	129,427	1.70%	2	0.43%
21	Parti Ennour El Djazairi (PED)	48,943	0.64%	2	0.43%
22	Rassemblement Algérien (RA)	117,549	1.54%	2	0.43%
23	Rassemblement Patriotique Républicain (RPR)	114,651	1.50%	2	0.43%
24	Front National Démocratique (FND)	101,643	1.33%	1	0.22%
25	Front National des Indépendants pour la Concorde (FNIC)	107,833	1.41%	1	0.22%
26	Mouvement des Citoyens Libres (MCL)	115,631	1.51%	1	0.22%
27	Mouvement El Infitah	116,384	1.52%	1	0.22%
28	Parti du Renouveau Algérien (PRA)	111,218	1.46%	1	0.22%
<b>Total</b>		<b>6,328,323</b>	<b>82.89%</b>	<b>462</b>	<b>100.00%</b>

Liste	Sièges Obtenues	Pourcentage des Sièges
El Wihda	3	0.65%
Nour El Chebab A	3	0.65%
Etaassil	2	0.43%
Independent "G"	2	0.43%
Ramz El Assil	2	0.43%
Al Afak	1	0.22%
El Foursane	1	0.22%
El Wafa Wa Tawassol	1	0.22%
El Wihda Wa Etadaoul	1	0.22%
Elwatania	1	0.22%
Touat Elkobra	1	0.22%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>3.90%</b>

\* Ces chiffres ont été validés par le Conseil Constitutionnel dans sa proclamation du 15 mai 2012. Après cette date, au cours de la revue des recours judiciaires le Conseil a apporté certains changements minimes à ce chiffres, mais une liste finale définitive n'a pas été publiée.

\*\* Les pourcentages du vote sont calculés sur la base du total de votes retenues (7.634.979) après l'exclusion des bulletins nuls.

\*\*\* Source: Proclamation du 15 mai 2012 du Conseil Constitutionnel, ajusté en fonction de ses décisions du 24 mai 2012. (*Journal Officiel*, N° 32, 26 mai 2012)

### Liste des membres de la délégation et du personnel du NDI

#### Délégation Internationale d'Evaluation Pré-électorale

**Jeffrey England**

Directeur résident, le Maroc et l'Algérie  
National Democratic Institute  
*Etats-Unis*

**Irena Hadžiabdić**

Présidente  
Association Européenne des Responsables Electorales  
*Bosnie et Herzegovinie*

**Sarah Johnson**

Directrice Adjointe, Programme de la Démocratie  
Centre Carter  
*Etats-Unis*

**Anis Ghodbane**

Vice Président, Communications  
L'Association Tunisienne pour l'Eveil  
Démocratique  
*Tunisie*

**Carole James**

Membre  
Assemblée Législative de British Columbia  
*Canada*

#### Délégation d'Observateurs à Longue Terme

**Abbas Abou Zeid**

*Liban*

**Andrew Farrand**

*Etats-Unis*

**Vera Lourenço**

*Portugal*

**Casper Wuite**

*Pays-Bas*

**Katie Day**

*Canada*

**Luc Lapointe**

*Canada*

**Lesley Richards**

*Trinidad et Tobago*

#### Personnel du NDI

**Karima Kassi**

Chargée de programme, Algérie  
National Democratic Institute  
*Algérie*



National Democratic Institute  
455 Massachusetts Ave, NW, 8th Floor, Washington, DC 20001-2621  
p: 202.728.5500 | [www.ndi.org](http://www.ndi.org)